

L'AILB 2023 - 2027



SOMMAIRE

① Introduction générale	4
② Genèse de l'AILB : la structuration d'une coopération territoriale	4
1. Un contexte socio-économique favorable à la construction d'une coopération	4
2. Un constat environnemental propice à la structuration de coopérations territoriales	6
3. L'émergence du concept de territoires intermétropolitains	7
4. Les enjeux de la coopération territoriale en milieu rural	8
5. L'expérimentation initiale AILB	8
6. De l'expérimentation à la pérennisation de la structure : réalisation d'une prospective	10
7. Réorientation stratégique du projet de l'Alliance	11
③ La nouvelle organisation globale de l'AILB	12
1. La pérennisation d'une gouvernance inclusive	12
2. La vision et les nouveaux axes de l'Alliance	12
3. Orientations méthodologiques	12
a. Les comités de pilotage	
b. Les cycles de séminaires	
Les groupes de partage	
Actions ponctuelles thématiques	
La communication	
4. L'organisation interne de l'association	14
a. Le Trio Président/vice-président/cheffe de projet	
b. Le Bureau	
c. L'Assemblée Générale	
d. Délégations aux travaux	
e. Les membres	
f. Les cabinets de consultants	
g. Les partenaires institutionnels de l'AILB	
h. Les moyens humains	
i. Les moyens financiers	

④ Les actions de l'AILB	18
1. L'Habitat de demain	19
2. L'approche territoriale de la décarbonation – Solution hydrogène renouvelable	20
3. La Formation Supérieure en Alternance	21
4. Le Tourisme	21
5. La Transition énergétique et énergies renouvelables	22
6. Le groupe Déchets	23
7. Les futurs projets de l'association	24
a. Les mobilités de demain	
b. Les rendez-vous de l'habitat et de la sobriété foncière	
c. Une coopération sous l'auspice des fonds LEADER	
8. Actions ponctuelles thématiques	25
a. Étude sur les centres aquatiques des territoires de l'AILB	
b. Réflexion sur le statut de l' élu local	
9. Suivi des actions antérieures	26
10. Programmation prévisionnelle 2024 / 2026	27
⑤ Évaluations des actions	28
⑥ Conclusion	30
⑦ Annexes	31
⑧ Bibliographie	51

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent document est l'occasion de mettre en lumière l'initiative portée par un ensemble de territoires ruraux partageant des problématiques à forts enjeux et en capacité de formuler des propositions communes.

L'objectif de cet écrit est de détailler le projet de sa genèse à son avenir le plus proche, l'année 2027.

L'implication des acteurs de ces territoires sera par ailleurs mise en évidence, ainsi que la façon dont ils se sont organisés pour coopérer et les résultats qu'ils ont obtenus.

La méthodologie utilisée pour ce document repose sur la compilation et l'analyse de l'ensemble des documents internes dont les documents stratégiques de l'association, sur l'analyse du contexte économique, social et sociétal dans lequel s'inscrit la structure, sur la participation des auteurs à la vie institutionnelle de l'association, ainsi que sur la participation active de l'ensemble de l'équipe projet de l'association.

En plus de présenter les résultats de l'initiative expérimentale, ce document cadre le projet de l'association sur une période de quatre ans (2023-2027) en définissant clairement ses ambitions et en détaillant ses actions.

Ce document s'adresse en outre aux membres, aux équipes et aux partenaires publics et privés dans l'optique de leur présenter l'Alliance de manière détaillée par le biais d'une approche holistique.

LA STRUCTURATION D'UNE COOPÉRATION TERRITORIALE

Le contexte socio-économique autour de l'association

L'AILB a été créée en réponse à un contexte régional et national marqué par plusieurs évolutions majeures. D'une part, la métropolisation croissante a entraîné des changements significatifs dans les métabolismes territoriaux des zones situées entre les métropoles et grandes agglomérations de Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes. Ces territoires, composés uniquement de communautés de communes à l'exception d'une communauté d'agglomération, ont ressenti le besoin de se regrouper et de coopérer pour faire face à ces défis communs. D'autre part, la Conférence Nationale des Territoires, initiée par le Président de la République française en 2017, a suscité des discussions sur les priorités des territoires non-métropolitains et la nécessité de les faire entendre dans un cadre plus large que celui des intercommunalités.

Les territoires ruraux et urbains en fragilité ont également été mis en lumière par le mouvement des «gilets jaunes», soulignant la nécessité d'adapter l'action publique pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

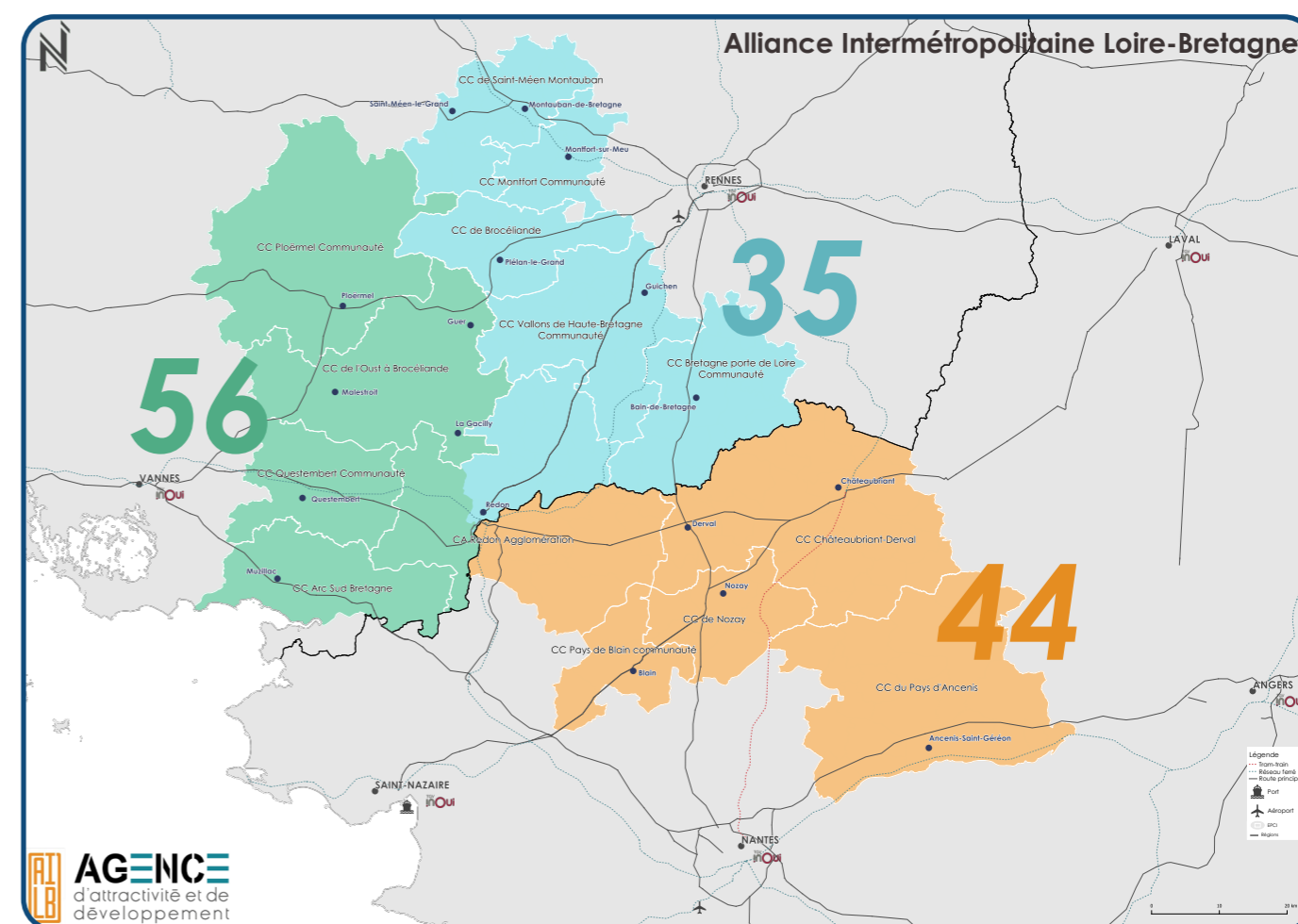
Au surplus, les perspectives économiques offertes à ces territoires par l'aéroport de Notre Dame des Landes ont été balayées par l'abandon du projet en janvier 2018.

Dans ce contexte, l'AILB est née le 12 avril 2019, lors de son assemblée générale constitutive ayant eu lieu à Derval (44) dans le Pays de Châteaubriant, sous forme d'expérimentation sur 3 ans. Elle avait alors pour objectif de devenir le squelette de la coopération territoriale entre les intercommunalités membres. L'association s'est donné comme objectif de soutenir les initiatives locales, favori-

ser les synergies entre les acteurs de ces territoires et contribuer au développement économique, social et environnemental de cette zone à dominante rurale. L'objectif principal de l'AILB fut finalement à l'époque de traiter des sujets d'importance majeure qui dépassent le périmètre d'action individuel de chaque intercommunalité. Ces enjeux transversaux et stratégiques dépassent les frontières administratives et surtout requièrent des réponses collectives et ambitieuses. L'association vise en outre à construire un maillage équilibré, dynamique et durable autour de petites centralités adaptées aux attentes et besoins des habitants.

Les thématiques de travail abordées par l'AILB sont nombreuses et transversales, allant de l'habitat aux enjeux de transition énergétique, en passant par la réduction des consommations foncières, ou encore les mobilités. L'AILB se positionne donc comme un espace de dialogue et de partenariat, impliquant les différents acteurs du développement territorial tels que l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les Universités etc.

L'AILB était à sa création constituée de 13 membres auxquels se sont greffés deux nouveaux membres avant que le départ de la CC du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois en 2023 ne restreigne son périmètre aux 14 EPCI susmentionnés.¹



¹ Cf Annexe N°1, Périmètre de l'AILB en 2023

Un constat environnemental propice à la structuration de coopérations territoriales

Ces dernières années, les politiques publiques ont évolué dans le sens de la transition énergétique et de la cohésion territoriale, notamment pour tenir compte des Accords de Paris de 2015 et des engagements français lors de la COP21. Les différents acteurs régionaux, tels que le Conseil régional de Bretagne et le Conseil régional des Pays de la Loire, ont respectivement élaboré des stratégies telles que la BREIZHCOP et Ma Région 2050 pour orienter les politiques publiques locales. Ces stratégies visent à promouvoir la transition énergétique et la croissance verte. Au niveau européen, on voit le Green Deal qui s'instaure pour faire bifurquer les modèles économiques des pays membres vers des modèles soutenables. L'ADEME a pour sa part proposé en 2021 quatre scénarios prospectifs dans le cadre de son étude « Transition(s) 2050 ».

Le premier, *Génération frugale*, repose sur des transformations importantes dans les modes de transport, de chauffage, d'alimentation, d'achats et d'utilisation d'équipements. Il vise à atteindre la neutralité carbone sans recourir à des technologies de captage et de stockage de carbone non éprouvées à grande échelle.

Le second, *Coopérations territoriales*, présente une société qui mise sur une évolution progressive du système économique grâce à une gouvernance partagée et des coopérations territoriales. Il s'agirait de maintenir la cohésion sociale en adoptant une voie durable alliant sobriété et efficacité, avec des investissements dans les solutions d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'AILB a toute sa place dans la réalisation du second scénario. En effet, en tant qu'alliance intermétropolitaine, l'association adopte une approche de coopération pragmatique et systématique pour atteindre la neutralité carbone. Elle favorise une évolution progressive des systèmes économiques locaux vers une voie durable en combinant sobriété et efficacité énergétique. L'AILB encourage également chez ses membres les investissements dans les solutions d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Le 3ème scénario, *Technologies vertes*, se base sur le développement technologique pour répondre aux défis environnementaux. Les métropoles se développent, les technologies et le numérique favorisent l'efficacité énergétique dans tous les secteurs. Les modes de vie évoluent vers plus de sobriété, tout en utilisant les meilleures technologies disponibles.

Le 4ème et dernier scénario, dit *Pari réparateur*, repose sur la confiance en la capacité future de nos sociétés à gérer et réparer les systèmes sociaux et écologiques, en mobilisant davantage de ressources matérielles et financières pour préserver un monde viable.

Le rapport VIALA-CESARINI-VUILLETET de 2018 souligne pour sa part la nécessité « d'ouvrir la voie constitutionnellement, législativement et par le contrat à une vision moderne et adaptée » pour favoriser une stratégie territoriale cohérente. Il insiste sur le fait que « la métropolisation ne doit pas porter préjudice à d'autres territoires » et souligne le besoin de décentralisation à partir des métropoles régionales. Les territoires de projet, réunissant les acteurs locaux autour d'initiatives favorables au développement économique, sont également mis en avant dans le rapport.

Dans ce contexte, l'AILB s'est positionnée comme une expérimentation inscrite dans les stratégies des politiques publiques locales, régionales, nationales et européennes.

L'émergence du concept de territoires intermétropolitains

Les territoires intermétropolitains se distinguent par leur position entre des métropoles et agglomérations, ainsi que par la prédominance de leur caractère rural.² L'AILB qui rassemble les territoires situés entre de grandes villes a enclenché une réflexion approfondie sur la notion de territoires intermétropolitains.

Dans cette perspective, une coopération étroite a été établie entre le Conseil de développement de Redon Agglomération et l'Université de Rennes II. Ce partenariat a permis la réalisation d'un travail de recherche préliminaire à la constitution de l'AILB qui a pris place à l'hiver 2018-2019. Sous la supervision d'Emmanuelle Guérin, Coordinatrice du Conseil de développement, et encadré par l'équipe universitaire, un rapport de synthèse de 60 pages intitulé « Qu'est-ce qu'un territoire inter-métropolitain ? » a été rédigé par des étudiants en Master 2 Aménagement et Collectivités Territoriales.

Cette étude examine en détail la parole des acteurs internes et externes des territoires concernés. Elle s'appuie également sur des exemples de territoires similaires en France, tels que Carentan-les-Marais, Brest, le Centre-Ouest Bretagne ainsi que Libourne. L'objectif a été de définir les contours d'un territoire intermétropolitain et d'explorer les perspectives envisageables.

Le rapport identifie plusieurs axes de positionnement pour un territoire intermétropolitain. Tout d'abord, la coopération est présentée comme une réponse pertinente à la juxtaposition des bassins de vie de plusieurs métropoles. En effet, la non-coopération pourrait conduire à des stratégies de replis sur soi, entraînant des risques de fragmentation et d'isolement. De plus, la coopération entre les territoires intermédiaires, en dehors des métropoles, est également envisagée.³

Dans le prolongement des travaux du rapport parlementaire Viala-Césarini-Vuilletet, les auteurs soulignent les difficultés inhérentes à la coopération entre les territoires. La compétition et la concurrence entre les grandes métropoles françaises, qui jouissent d'une attractivité certaine à l'échelle régionale, nationale et internationale peuvent rendre complexe la mise en place d'une véritable coopération avec des territoires moins attractifs, tels que les petites et moyennes villes, pouvant être perçus comme subordonnés aux pôles économiques de plus grande envergure.

Les auteurs constatent que la notion de territoire intermétropolitain est encore peu abordée sur le plan scientifique, mais qu'elle mérite d'être approfondie par la recherche. Ils décrivent un territoire intermétropolitain comme un espace situé entre deux métropoles, qui peut avoir une représentation attrayante mais nuancée. Ces territoires sont parfois stigmatisés et enfermés dans une image dépréciée. Ils soulignent également que les territoires intermétropolitains ont la possibilité d'interagir avec d'autres territoires, et qu'ils devraient s'en saisir.

² Selon l'INSEE, les territoires ruraux désignent l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Une maille dense correspond à un agrégat de carreaux (1km²) dont la densité est supérieure ou égale à 25km² et dont la population agrégée est supérieure ou égale à 5 000 habitants. Les carreaux qui n'appartiennent pas aux mailles denses sont considérés comme « peu denses ». En dessous de 300 habitants au km², la maille est considérée comme très peu dense.

³ Annexe N°2, Sommaire « Habiter les territoires Intermétropolitains Demain »

Ils mettent également en avant l'importance de comprendre et de transformer la perception de ces territoires. D'un côté, ils évoquent l'attrait d'un territoire récréatif avec ses espaces naturels et industriels, qui cherche à se développer de manière autonome. D'un autre côté, ils mentionnent une vision métropolitaine parfois stigmatisante, les qualifiant de territoires interstitiels, entre-ville, arrière-pays ou tiers-espace, se rapprochant de la notion de vide ou d'interstice.

Face à ces constats, les présidents des communautés de communes et d'agglomération de l'AILB ont pris l'initiative de se fédérer afin de travailler ensemble au développement de leurs territoires ainsi qu'à l'évolution de leur perception et de leur attractivité.

Les enjeux de la coopération territoriale en milieu rural

L'émergence de la notion de territoires intermétropolitains a suscité une réflexion approfondie sur le positionnement à adopter pour les intercommunalités. La coopération territoriale est ainsi envisagée comme une réponse aux défis liés à la juxtaposition des bassins de vie de plusieurs métropoles, et elle offre des opportunités pour surmonter les contraintes de compétition entre territoires. Les spécificités des territoires ruraux justifient également l'approche collaborative, qui offre pour sa part des perspectives prometteuses pour les territoires.

La coopération territoriale apparaît donc comme une solution pertinente pour ces territoires à dominante rurale, leur permettant de relever les défis socio-économiques et environnementaux auxquels ils sont confrontés. En travaillant ensemble, en partageant les expériences, connaissances et bonnes pratiques, ces territoires peuvent alors renforcer leur résilience, promouvoir un développement équilibré et durable, et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Dans la continuité de la politique des métropoles d'équilibre, il paraît judicieux de questionner aujourd'hui l'organisation territoriale pour faire émerger des petites centralités d'équilibre. Les métropoles ont rempli l'objectif stratégique que leur avait assigné l'Etat français pendant les 30 glorieuses, c'est-à-dire distribuer sur le territoire les flux économiques et démographiques qui tendaient à se concentrer sur Paris pour avoir un développement harmonieux et équilibré sur le territoire. Cette politique s'est aussi inscrite dans un monde économique axé autour du modèle d'archipel de métropoles qui dépasse les limites étatiques. Les fonctions métropolitaines ont ainsi pris un ascendant sur le reste des territoires en polarisant les flux.⁴

L'expérimentation initiale AILB

Les premiers projets et actions menés par l'association ont été axés sur quelques thématiques, notamment les mobilités décarbonées et l'habitat, les formations en alternance au niveau secondaire et supérieur, le tourisme ou encore la transition écologique et les énergies renouvelables. L'objectif initial était de réaliser une étude expérimentale entre 2019 et 2022, et de proposer un projet de territoire décennal à mettre en œuvre de 2022 à 2031.

Au sein de l'AILB, les différents présidents d'intercommunalités ont joué un rôle de cheville ouvrière dans la structuration de l'association, participant à la coordination des initiatives et à la prise de décisions. Le bureau de l'association se réunissait régulièrement pour discuter des orientations stratégiques et des actions à entreprendre. De plus, des assemblées générales étaient organisées pour rassembler les élus membres de l'AILB et favoriser les échanges.

⁴Rochefort M., « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui », Strates, Hors-série, 2002.

Cependant, plusieurs événements sont survenus, entraînant des perturbations et des retards dans le projet. Au cours du premier semestre 2020, deux éléments majeurs ont eu un impact significatif. Tout d'abord, l'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement ont mobilisé les 13 EPCI membres de l'AILB sur des enjeux sanitaires et économiques urgents, réduisant ainsi leur disponibilité pour les travaux de l'association. Ensuite, le processus électoral des élections municipales et communautaires de mars 2020 a été perturbé, avec un report du second tour et une installation des instances communautaires échelonnée sur plusieurs semaines.

En matière de ressources humaines, une équipe projet a dans un premier temps été constituée avec une coordinatrice cheffe de projet, un consultant technique, ainsi qu'un consultant scientifique et une assistante administrative et comptable.

La coordinatrice a été recrutée via le groupement d'employeurs GESPR, permettant à l'Alliance de ne pas porter les postes en interne. Capable de diriger toutes les étapes de la mise en œuvre des projets de l'AILB conformément au cahier des charges édicté par les présidents, la coordinatrice a été une véritable cheffe d'orchestre dans la phase expérimentale. Ses missions allaient de l'animation et la gestion de l'équipe projet à l'élaboration des projets en passant par la gestion des ressources financières et matérielles.

Le consultant technique a pour sa part été mis à disposition de l'association via une convention avec le cabinet Daniel Baron Conseil et Associés. La mission de conseil, d'ingénierie et d'accompagnement apportée par le cabinet concerne l'accompagnement global à la réussite du projet de coopération territoriale. Il a contribué au management du projet associatif et de la vie institutionnelle de l'AILB ainsi que des Assemblées Générales. Il a participé à la constitution, au développement et à l'entretien d'un réseau de partenariat au sein et autour de l'AILB et à la communication de l'AILB (productions, argumentaires, mises en œuvre). Il a aussi contribué au benchmarking, aux échanges territoriaux et au développement de nouveaux projets pour l'association. Outre des missions ponctuelles effectuées à la demande, la SAS Daniel Baron Conseil & Associés a conduit des interventions sur deux champs déterminés comme prioritaires par les élus de l'AILB au cours de la période expérimentale, c'est-à-dire les projets d'approche territoriale de la décarbonation- solution hydrogène renouvelable et de formation supérieure en alternance. Ces interventions ont permis d'acculturer les membres de l'association à ces sujets, de dupliquer un projet sur un territoire voisin et de lancer un diagnostic sur le champ de l'hydrogène renouvelable.

Le consultant scientifique, Armel Huet, en ses qualités de sociologue des territoires et professeur émérite, a notamment contribué à l'étude sur l'expérimentation de coopération intermétropolitaine. Au travers d'une convention bipartite, son expertise a permis d'approfondir la compréhension des enjeux relatifs aux territoires intermétropolitains et plus particulièrement ceux des membres l'AILB :

« L'expérimentation est partie de l'hypothèse que les territoires peuvent faire valoir leurs biens communs spécifiques et dessiner leur avenir, en associant et encourageant les EPCI, hors contraintes réglementaires et enjeux partisans, dans la coopération et la mobilisation opportune de leurs propres ressources, de leurs propres moyens, dans le soutien collectif à des opérations partagées [...] Cette volonté territoriale n'est nullement un signe de repli sur soi puisqu'au contraire elle tient à mobiliser les capacités des territoires pour contribuer aux informations nécessaires de la société française, pour répondre à ses défis majeurs : écologiques, climatiques, sociaux, économiques, culturels. [...] Il ressort de l'expérimentation de l'AILB qu'un nouveau modèle territorial des espaces non-métropolitains est possible mais qu'il est à inventer, d'autant qu'il est en germe dans la foison des initiatives observables dans les territoires. » (Extrait de l'intervention d'Armel Huet - AG AILB 24 juin 2022)

Les premières actions de l'association ont consisté à initier le projet sur l'approche territoriale de la décarbonation et plus notamment sur la mise en place de boucles d'hydrogène renouvelable sur le territoire, ainsi qu'à développer deux cursus de formations supérieures en alternance à proposer aux jeunes du territoire.

Pour la période d'expérimentation, l'association a pu contractualiser avec les trois départements et les deux régions.

De l'expérimentation à la pérennisation de la structure : réalisation d'une prospective

La période 2022-2023 fut un tournant dans cette histoire commune, marquant la fin de trois années d'expérimentation. À la suite d'une période d'interrogations, une prospective est menée rassemblant les présidents et vice-présidents et renforçant leur détermination à pérenniser la structure AILB.

Il a été décidé qu'un recentrage stratégique en termes de ressources humaines soit effectif pour l'année 2023. À la fin de la période d'expérimentation, les conventions reliant l'AILB aux consultants technique et scientifique indispensables à son lancement prennent fin. Ils permettent de réorienter les fonds vers les actions thématiques mises en place par l'association et ainsi de pouvoir mobiliser ponctuellement des experts spécialisés en fonction des besoins de l'association. Cette démarche apportant une réelle plus-value aux actions menées par l'AILB.

Les experts ayant aidé à la structuration lors de la phase expérimentale restent toujours invités à participer aux différents événements de l'AILB. Le rapport scientifique initialement prévu pour la fin 2022 sera livré au début de l'automne 2023.

La fin de l'expérimentation voit aussi des aménagements des instances existantes être opérés. Ainsi le comité stratégique a été abandonné au profit de bureaux extraordinaires composés des présidents. L'organisation du bureau a de son côté évolué avec l'invitation de l'ensemble des présidents à participer et non plus un nombre restreint d'entre eux. De plus, ce dernier a lieu plus à raison d'une fois par mois.

Au cours de la dernière année, l'équipe s'est étoffée. Le passage à 80% de la cheffe de projet a permis d'accueillir un apprenti en communication. Un stagiaire en Master 2 Management Public Territorial de l'Université de Rennes 2 est aussi présent pour la moitié de l'année 2023. Il est aussi envisagé de faire appel à de nouveaux apprentis les prochaines années, en fonction des besoins à venir de la structure.

Pour couvrir l'ensemble des besoins opérationnels de la structure, la gestion RH s'est réorientée vers une équipe projet.

Réorientation stratégique du projet de l'Alliance

Lors de la phase d'expérimentation, il n'y a pas eu d'indicateurs précis de déterminés. Toutefois des objectifs avaient été annoncés : la création d'un plan pluriannuel commun pour la période 2023/2031. Le bilan de cet objectif est mitigé dans le sens où un phasage a été opéré et que le présent document répertorie un ensemble d'actions déterminant un projet sur 4 ans, de 2023 à 2027.

Ce recadrage stratégique est nécessaire et suffisant. Nécessaire car il est indispensable de respecter la liberté d'administration des EPCI membres avec la prochaine échéance d'élection municipale prévue pour 2026. Les membres n'ont pas souhaité imposer la participation à l'association à leurs potentiels successeurs. Toutefois, 2027 a bien été choisie comme échéance mayorale pour que les futurs élus puissent faire leur choix en toute connaissance de cause sur les activités de l'association, et sur l'intérêt qu'ils pourront avoir à continuer cette aventure commune. On peut en ce sens féliciter le choix de ce type de structure, l'association permet en effet des modalités souples et permissives de fonctionnement.

Suffisante car quatre ans de montage de projets multidimensionnels représentent une somme de travail importante pour l'équipe restreinte de l'AILB qui fonctionne sur seulement deux ETP, et que les orientations des politiques publiques sont mouvantes. Cette fois-ci c'est l'élection présidentielle de 2027 qui est visée par le propos et les orientations stratégiques nationales qui pourront potentiellement évoluer en fonction des résultats de ladite élection.

LA NOUVELLE ORGANISATION GLOBALE DE L'AILB

La pérennisation d'une gouvernance inclusive

Forte de l'expérience de ces années d'expérimentation, la gouvernance de l'association s'inscrit dans l'implication des territoires. Ainsi dorénavant chaque président est engagé dans les décisions prises au sein de l'association.

Tous les présidents sans exception sont référents sur une ou plusieurs des thématiques de travail de l'association. Un effet double émerge de cette organisation. Cela permet de capitaliser sur le savoir et l'expérience de chacun, mais aussi d'inclure et d'impliquer chacun des présidents dans la vie de l'association.

La vision et les nouveaux axes de l'Alliance

Au terme de l'étape de prospective, la vision et les axes de travail de l'association ont été redéfinis pour les années à venir.

Le premier axe est « **Unité politique** ». Les membres de l'association souhaitent développer une vision afin d'être considérés dans les mises en application.

Le second axe de travail, « **Cercle de réflexion et d'échange** », vise à favoriser le portage de projets de temps long. Des projets relatifs à des thématiques à forts enjeux qui nécessitent de faire rencontrer spécialistes, techniciens et élus. L'AILB souhaite en outre être une référence reconnue par les partenaires et collectivités.

Le dernier axe nommé « **Capitalisation et ressources** » évoque la capitalisation des ressources acquises sur les territoires membres et leurs accès et diffusion.

Orientations méthodologiques

La phase expérimentale a permis de créer, tester et stabiliser les méthodes et processus de travail de l'association. Au cours des trois premières années, les différents items ont été renommés, les contenus modifiés et les formats adaptés pour obtenir une méthodologie maintenant consolidée et efficiente. Finalement, quatre méthodes différenciées ont actuellement cours au sein de l'Alliance.

Chacune d'entre elles est élaborée entre élus référents, consultants et cheffe de projet afin de préciser les orientations et objectifs répondant aux besoins et attentes des EPCI. Ce préprojet sera ensuite validé en bureau institutionnel. Les élus référents auront à charge de suivre l'avancement du projet en lien avec la cheffe de projet.

Les comités de pilotage

Ces projets sont mis en place pour répondre aux besoins opérationnels des EPCI. Il peut s'agir d'une action inexplorée sur un territoire alors qu'existant sur un autre. L'AILB intervient le cas échéant dans l'accompagnement à la duplicité du projet.

L'acculturation à un domaine technique à l'image de « l'approche territoriale de la décarbonation » fut aussi un sujet traité dans ce cadre. À la suite du diagnostic engagé et porté par l'AILB, les EPCI pourront se regrouper pour porter un projet commun, l'AILB n'ayant pas vocation à porter des projets opérationnels.

Les cycles de séminaires

Ce procédé est utilisé pour travailler des sujets stratégiques sur le temps long. Ils sont à destination de l'ensemble des Maires, élus et techniciens intercommunaux de l'Alliance.

Quatre rendez-vous sont programmés sur une année scolaire, en débutant par une journée en présentiel afin de mobiliser les forces vives des territoires. Les rendez-vous suivants se déroulent en visioconférence courte de 2h facilitant la présence des élus aux agendas surchargés. Pour finir, le cycle se conclut au travers d'une journée en présentiel avec un après-midi « ludique ».

La fréquence des rendez-vous permet à chaque participant d'avancer sur la thématique en confrontant sa vision, écoutant l'expérience de ses pairs et en laissant infuser les idées nouvelles.

Le cycle de séminaires traite une question transversale et/ou une problématique actuelle aux EPCI qui demande une forte réflexion, des apports extérieurs, des échanges pour favoriser une prise de hauteur nécessaire dans le portage de ces projets ambitieux et novateurs forts de sens.

Chacun des cycles de séminaires est coconstruit par les élus référents, la cheffe de projet et le prestataire sélectionné favorisant l'élaboration de travaux sur mesure répondant aux problématiques de terrain des élus.

De manière globale, la programmation comprend :

- Une conférence d'un chercheur spécialisé sur le sujet en question ;
- Des apports techniques ;
- Des retours d'expériences de projets innovants des EPCI membres ;
- Des ateliers participatifs...

Les groupes de partage

Ce processus permet de partager des expériences et d'essaimer des idées entre les représentants des EPCI sur des sujets bornés. À l'image du groupe déchets, composé des représentants des quatre syndicats de déchets des territoires membres et des VP ou techniciens des EPCI.

Les élus et les techniciens échangent au cours de demi-journées thématiques concrétisées par des visites de sites et des explications de stratégie.

Certains de ces rendez-vous devaient avoir lieu en visioconférence mais le groupe a souhaité se rencontrer en présentiel et visiter l'ensemble des équipements des territoires.

Les Actions ponctuelles thématiques

Ce type de projet est créé à la suite d'une demande des présidents. Il n'augure pas de travaux de long terme mais une seule action concrète. Dans ces cas, la méthodologie est adaptée en fonction du sujet traité, des besoins identifiés et des résultats escomptés.

La communication

Le rayonnement par la communication est essentiel à toute organisation. C'est pourquoi les élus de l'AILB ont décidé de se doter d'un plan de communication multimodale, qui se veut ambitieux. Le recrutement d'un salarié partagé spécialisé en communication a permis de mettre en œuvre ce plan composé de :

- Supports de communication tels qu'invitations, visuels etc.
- Supports à l'organisation d'évènements
- Gestion du site internet
- Newsletters bimestrielles avec un focus sur un projet innovant d'un EPCI « L'empreinte du territoire » et un autre sur un projet touristique nommé « La carte postale »
- Dossiers, rapports d'activités etc.

L'organisation interne de l'association

Le Trio Président/vice-président/cheffe de projet

Après mures réflexions, les membres de l'AILB ont fait le choix d'une présidence et vice-présidence annuelle tournante. Actuellement une présidente est en poste accompagnée d'un vice-président. Les réunions de préparation des bureaux et de l'AG ainsi que le suivi global de l'association se déroulent donc en trio avec ces deux élus et la cheffe de projet. Cette équipe restreinte favorise tout d'abord une fluidité et une réactivité utiles à ce type de structure. Les échanges sur les sujets stratégiques et orientations sont riches et permettent une proposition construite par deux des membres avant la présentation au reste de l'équipe. Enfin, le vice-président à sa prise de poste de président est au fait de la vie de l'association et des différents sujets traités.

Le Bureau

La gouvernance de l'AILB est assurée par des Présidents et/ou Vice-Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres. À la suite de la réélection qui s'est tenue le 24 juin 2022, le bureau institutionnel de l'AILB compte 14 membres. Le bureau est élu par l'assemblée générale parmi les présidents et/ou vice-présidents des intercommunalités membres. Il est composé d'un Président, de plusieurs vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint ainsi que d'un Trésorier et un Trésorier adjoint. Il est à noter que les fonctions de Président et Trésorier ne peuvent pas être cumulées.

L'Assemblée Générale

L'AILB organise deux assemblées générales annuelles, l'une en décembre et l'autre au printemps. Ces réunions réunissent les 14 membres actifs de l'association, à savoir les Présidents et/ou Vice-Présidents des EPCI. Chaque représentant d'EPCI peut inviter une personne qualifiée de son choix sans voix délibérative. Les deux régions Bretagne et Pays de la Loire sont représentées chacune par un délégué sans voix délibérative. Les députés concernés par les territoires adhérents à la présente association sont invités permanents, tout comme les représentants déconcentrés de l'Etat.

Ces moments institutionnels sont principalement consacrés à la présentation des budgets et des orientations, à l'élection du bureau institutionnel annuel, à la présentation des projets et de leur état d'avancement, ainsi qu'à la planification des prochaines actions.

Il faut toutefois différencier les deux AG. Celle du printemps est le moment des bilans et votes importants concernant l'organisation et les perspectives de l'association, quand celle de décembre vise plutôt à faire rayonner l'association auprès des partenaires institutionnels. Pour faire découvrir leurs territoires à leurs collègues présidents d'EPCI et créer des liens entre les communautés, les présidents ont proposé des activités ludiques. L'AG du 24 juin 2022 permettait de faire découvrir au travers de l'animation « Mon EPCI en 180 secondes » les différentes intercommunalités. Celle du 5 avril 2023 a permis d'approfondir cette interconnaissance au travers de l'activité « Mon EPCI en image ». ⁵



⁵ Cf : Annexe N°4, Mon EPCI en image

Délégations aux travaux

Afin d'inclure les Élus dans les projets de manière plus opérationnelle, des délégations leur sont proposées au sein de chaque projet. En fonction de l'actualité de leur EPCI, de leurs affinités et de leurs connaissances, ils s'inscrivent sur une ou plusieurs délégations.

Au cours de l'année, ils sont conviés en tant que référents thématiques à l'élaboration et au suivi du projet sur lequel ils se sont positionnés. Cette méthodologie favorise une intégration des Élus au cœur des actions et une meilleure implication de leur part. Elle permet en outre d'ajuster la programmation et d'ancrer au maximum les contenus dans les territoires, leurs problématiques et leurs enjeux. Enfin, elle incite à une meilleure interconnaissance entre techniciens et élus.

Les membres

Il s'agit de communautés de dimensions petites ou moyennes ; de 16000 à 68000 habitants. Aucune ville dans cet espace rural ne dépasse 15000 habitants, ce qui leur confère une dimension de « petites centralités », 15 à 30 kilomètres de périmètre d'attraction. L'ensemble de cet espace intermétropolitain peut ainsi être qualifié de « territoire peu dense », ce qui le distingue des métropoles qui l'entourent, Rennes, Angers, Nantes, et des agglomérations de Saint-Nazaire et de Vannes.

L'association se compose uniquement d'intercommunalités. Chacun des membres est représenté au sein de l'association par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les représentants sont, pour la période d'élection municipale 2020-2026 :

- BEAUJOUAN Thierry - Président de la CC de Vallons de Haute-Bretagne Communauté
- BELLEIL Jean-Pierre - Vice-président de la CC du Pays d'Ancenis ;
- BLEHER Jean-Luc - Président de la CC de l'Oust à Brocéliande ;
- CHEVREL Philippe - Président de la CC de Saint-Méen Montauban
- DAVID Dominique - Vice-président de la CC de Châteaubriant-Derval ;
- LE DIFFON Patrick - Président de la CC de Ploërmel Communauté ;
- ETHORE Bernard - Président de la CC de Brocéliande ;
- LEBORGNE Bruno - Président de la CC Arc Sud Bretagne ;
- LE PENHUIZIC Patrice - Président de la CC de Questembert Communauté ;
- MARTINS Christophe - Président de la CC de Montfort Communauté ; Remplacé courant 2023 par PATRU Anne-Sophie, 1ère Vice-Présidente de la CC de Montfort Communauté ;
- MARY Jean-François - Président de CA Redon Agglomération ;
- MINIER Vincent - Président de la CC Bretagne Porte de Loire Communauté ;
- SCHLADT Rita - Présidente de la CC du Pays de Blain
- THEVENIAU Claire - Présidente de la CC de Nozay. ⁶

Les cabinets de consultants

L'AILB a fait le choix de s'entourer de consultants spécialisés pour traiter et travailler les différentes thématiques sélectionnées par les élus. Ceux-ci sont à l'écoute des besoins de l'association et des EPCI, et permettent de prendre de la hauteur et du recul par rapport au traitement des thématiques en interne et d'inclure un angle de coopération dans ces différents projets. Ils apportent surtout une expertise technique ponctuelle sur les thématiques que les présidents ont décidé de traiter.

Ces structures sont assez diverses allant d'associations, d'entreprises ou de Société coopérative et participative (SCOP). Elles sont de préférence identifiées sur les territoires membres et en capacité de répondre à la demande de « projet à la carte » porté par l'AILB.

⁶ Cf : Annexe N°5, Les membres de l'association

Des partenariats forts ont ainsi été créés au cours de la phase d'expérimentation avec L'Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglomération, Le Campus ES-PRIT Industrie et H²X écosystèmes.

Par ailleurs, de nouvelles collaborations ont vu le jour pour traiter les nouveaux projets de l'association, notamment Mobhilis, Ipoméa, EO énergies ouvertes, AEC énergies climat et Téhop.⁷

Les partenaires institutionnels de l'AILB

L'AILB compte cinq partenaires privilégiés que sont les deux régions et les trois départements sur lesquels les territoires de l'AILB sont ancrés :

- Le Conseil Régional de Bretagne ;
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- Le Conseil Départemental de Loire Atlantique ;
- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Le Conseil Départemental du Morbihan.⁸

Certains d'entre eux ont conventionné avec la structure dès sa création et d'autres ont collaboré dans les années suivantes.

Un rapprochement s'est opéré en 2022 entre le département du Morbihan et l'AILB. Il se poursuivra par un soutien de la part de la collectivité. Ces collectivités participent au financement des actions portées par l'association à hauteur d'environ 60% de son budget global. Chaque année, l'AILB présente ses projets et leurs avancées au cours de rendez-vous entre un président ou vice-président de la collectivité et les élus de l'AILB.

Annuellement, le rapport d'activité et l'état d'avancement des projets leur sont également envoyés afin de rendre compte des activités de l'association. L'ANCT et le cabinet du Premier ministre sont annuellement destinataires du rapport d'activité de l'association et de l'état d'avancement des projets. En outre, les Préfets et sous-Préfets sont eux aussi destinataires de ces documents. L'association se tient à disposition des institutions pour échanger autour de son projet et être incluse au sein des dispositifs existants.

L'AILB est aussi en partenariat avec les Groupements d'Action Locaux (GAL), gestionnaires des fonds européens LEADER, dans le cadre du dépôt d'un projet de coopération intermétropolitaine durable. Les GAL qui accompagnent l'AILB sont :

- Redon agglomération ;
- Pays de Brocéliande ;
- Syndicat mixte des Vallons de Vilaine ;
- Golfe du Morbihan-Vannes-Agglomération ;
- Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ;
- Pays de Ploërmel.⁹

Les moyens humains

Concernant l'équipe de l'AILB, l'organisation a adapté son fonctionnement pour améliorer son efficacité. Actuellement, l'équipe de l'AILB est composée d' :

- une cheffe de projet chargée de la coordination de l'association et de la gestion financière des projets,

⁷ Cf : Annexe N°6, Les partenaires privés

⁸ Cf Annexe N°7, Les partenaires institutionnels

⁹ Cf Annexe N°8, Carte territoires LEADER-AILB

- une assistante administrative responsable de la gestion administrative,
- un chargé de communication en alternance gérant l'entièreté des éléments de communication produits ainsi que le site internet,
- une comptable présente deux journées par mois pour le suivi et l'établissement des comptes annuels,
- un animateur territorial stagiaire est présent pour une demi-année (2023), il est considéré de prendre un alternant les années suivantes.

L'association ne dispose pas de masse salariale propre. Les membres de l'équipe sont employés soit par le GESPR (Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon), soit par le GEOSE (Groupement d'Employeurs Multisectoriel) à temps partagé. Ces structures sont toutes basées à Redon comme le siège de l'association.

Les moyens financiers

Pour l'année 2022 l'AILB bénéficiait d'un budget total s'élevant à 204 808,52 €. ¹⁰ Le budget prévisionnel de l'année 2023 est pour sa part évalué à 207 104 €.

Les membres participent au fonctionnement de l'association à hauteur de 0.15€ par habitant sur la base de population totale de l'année 2019 selon les chiffres de l'INSEE. La recette globale de cette participation est pour l'année 2022 de 81 155.55€. Cette part qui représente 37% du budget est dédiée au fonctionnement propre de l'association.

Les partenaires institutionnels contribuent au fonctionnement des actions et interventions de l'association. Leur concours s'élève à hauteur de 122 354 € pour l'année 2022. ¹¹

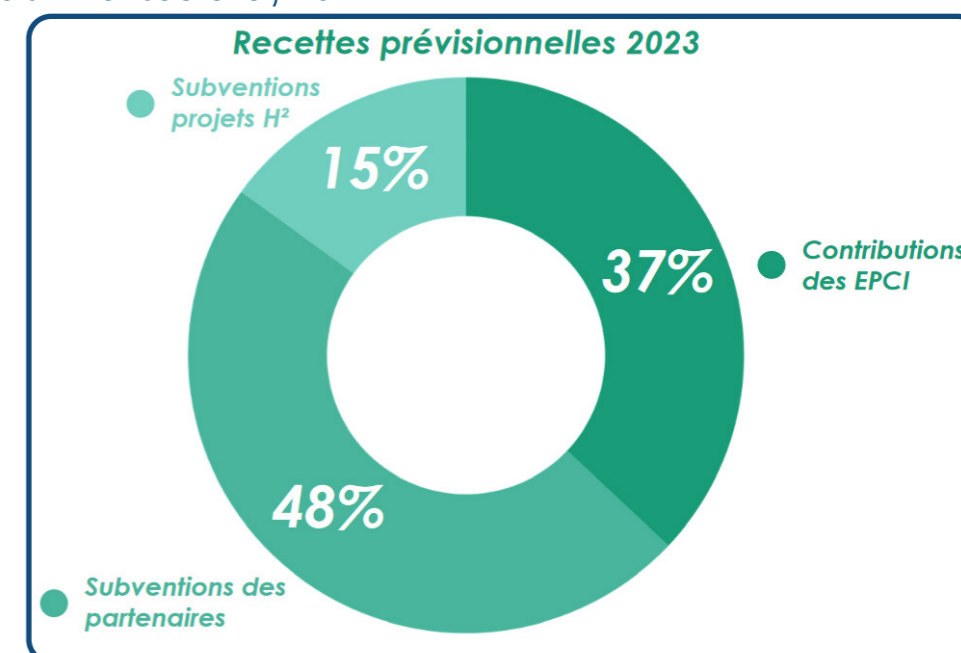
D'autres sources de financement de l'AILB sont les subventions issues d'appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt. Pour l'année 2023 par exemple, l'ADEME et la Région Bretagne financent à hauteur de 31 107 € l'action de l'AILB en matière d'approche territoriale de la décarbonation.

Dans l'optique de trouver d'autres sources de financement de ses actions, l'AILB travaille avec la majorité des GAL des territoires pour bénéficier de fonds européens de coopération territoriale LEADER.

¹⁰ Cf : Annexe N°9, Compte de résultats AILB 31/12/2022

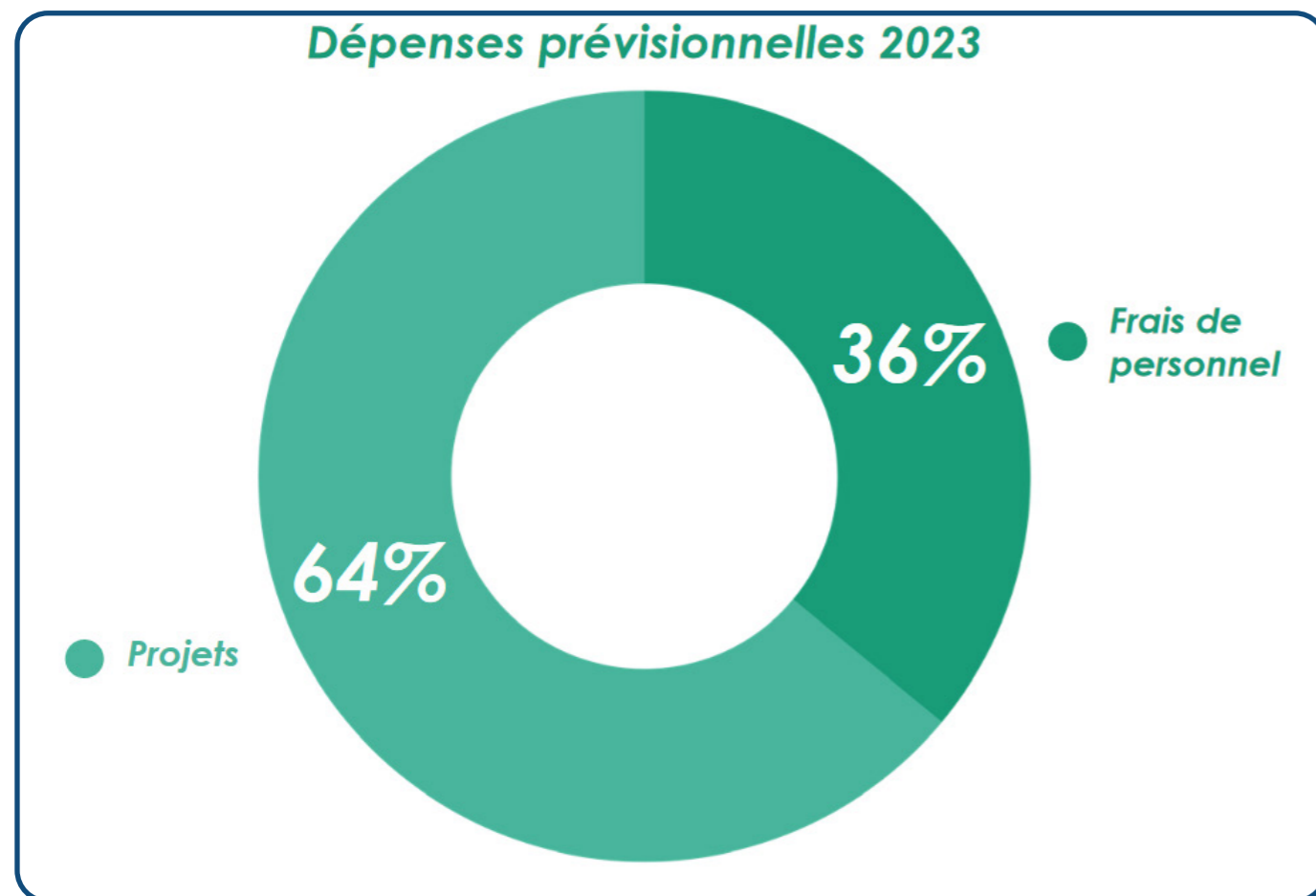
¹¹ Cf : Annexe N°10, Budget prévisionnel 2023

	Angèla Cheffe de projet (0,8 ETP)
	Ludivine Assistante administrative (0,4 ETP)
	Laurence Comptable (0,1 ETP)
	Thomas Chargé de communication en alternance (0,4 ETP)
	Animateur stagiaire



LES ACTIONS DE L'AILB

Les présidents de l'association ont choisi de mener un ensemble d'actions qui s'inscrit dans une stratégie territoriale intégrée. Ce choix fait écho à l'interdépendance au sein du métabolisme rural entre l'habitat, la fourniture de services publics en réseau et la durabilité des politiques publiques locales. Les actions menées par l'AILB visent à **accompagner les élus et les acteurs locaux dans la mise en place de politiques publiques durables**. L'association s'implique dans le développement économique, social et environnemental du territoire, en encourageant la mise en œuvre de **projets concrets et innovants**.



Le plan de charge de l'association est fixé jusqu'en 2027.¹² Le plan d'action est pour sa part détaillé jusqu'en 2025.¹³ Le planning exact est quant à lui produit pour la période 2023-2024.¹⁴

⁷ Cf : Annexe N°11, Plan de charge de l'AILB

⁸ Cf : Annexe N°12, Plan d'action pluriannuel des travaux

⁹ Cf : Annexe N°13, Programmation 2023/2024

L'Habitat de demain

L'habitat est un enjeu central pour les collectivités de toute échelle, c'est pourquoi ce fut l'une des premières thématiques sélectionnées par les élus de l'AILB pour débiter les travaux communs. L'habitat est déterminant quant à l'emploi, aux mobilités, aux infrastructures municipales et au dynamisme des collectivités. Un premier cycle de séminaires sur l'habitat a donc été mis en place en partenariat avec l'agence d'attractivité et de développement de Redon pour un budget total de 36 500 €. Son objectif était de construire un projet d'aménagement et de développement durable des territoires intermétropolitains.

Le premier séminaire « Vivre et habiter les territoires ruraux » a permis de poser les définitions préliminaires à tout travail ainsi qu'un état des lieux avec les élus et techniciens. « Habiter les territoires intermétropolitains », le 2ème séminaire a permis d'étudier les dynamiques et fonctionnements des territoires de l'AILB et de proposer des perspectives et trajectoires communes pour ces territoires. Le 3ème séminaire a répondu à la question : « Quels habitats pour les territoires intermétropolitains ? ». Il a été le lieu d'une construction de stratégies en commun par les élus. Le cycle s'est terminé par un colloque intitulé « Habiter demain les territoires intermétropolitains » et a été la scène de l'élaboration d'un plan d'actions avec les élus, les techniciens ainsi que les acteurs de l'habitat tels que les bailleurs sociaux, les promoteurs immobiliers, les associations travaillant sur cette thématique etc.

C'est au cours de ce colloque que la Maire de la commune de Guéméné-Penfao a rencontré un bailleur social avec qui un projet immobilier a été acté. La création de logements sociaux se concrétise actuellement sur le territoire communal.¹⁵

Ce cycle a en outre permis de développer une vision coconstruite de l'habitat de demain sur les territoires intermétropolitains prenant en compte les enjeux actuels et à venir, de faire se rencontrer et échanger divers acteurs des territoires sur les problématiques et enjeux de chacun ainsi que de mettre en place une méthodologie confortée à réemployer pour de nouvelles thématiques.

En outre, en partenariat avec l'Agence d'attractivité et de développement de Redon, un livrable a été produit récapitulant l'ensemble des préconisations issues de ce cycle de séminaires. Ce document est proposé à l'ensemble des Maires des territoires de l'AILB lors des visites organisées entre les bureaux ou conseils communautaires et les délégations de l'AILB. Cette stratégie permet d'accompagner le document en expliquant la démarche globale et en le présentant. Par ailleurs, les élus intercommunaux explicitent des retours utiles à l'élaboration de la deuxième phase du projet Habiter et sobriété foncière qui verra le jour en octobre 2023.

¹⁵ Cf : Annexe N°14, Sommaire « Habiter les territoires Intermétropolitains Demain »

HABITER LES TERRITOIRES INTERMÉTROPOLITAINS DEMAIN Des modèles en construction



Approche territoriale de la décarbonation – Solution hydrogène renouvelable

L'avenir énergétique global incertain a amené les Élus de l'AILB à explorer la solution de l'hydrogène. Après une phase d'acculturation des participants à la réalité des perspectives de la filière hydrogène renouvelable et à ses potentialités au service des territoires, les ambitions ont porté sur la création d'une dynamique territoriale avec des partenariats publics et privés, la mise en place d'une équipe projet et le dépôt de dossier de subventionnement pour engager un diagnostic de potentiel hydrogène sur le territoire. La mise en place de cette action a mobilisé la participation de la Région Bretagne, de l'ADEME, du cabinet Daniel Baron Conseil & Associés et d'AEC Energie-climat. La Région et l'ADEME ont notamment apporté leur concours financier. L'enveloppe globale de ce projet est de 82 000 €.

L'idée directrice s'appuie sur l'identification et la valorisation des atouts naturels des territoires concernés afin d'envisager la production d'hydrogène renouvelable au bénéfice de la création de boucles locales sur le territoire.

Afin de développer une stratégie de décarbonation territoriale via les solutions d'hydrogène renouvelable ou bas carbone, la mission s'articule en trois phases.

La phase 1 vise à identifier les deux briques production et consommation d'hydrogène renouvelable ou bas carbone sur le territoire, et ce, en poursuivant le travail engagé vers une véritable démarche partenariale locale, l'objectif visé étant de mobiliser les acteurs potentiellement intéressés sur le territoire pour pouvoir à terme les mobiliser dans le cadre d'une future réponse à l'appel à projet de l'ADEME «Ecosystème territoriaux hydrogène» très probablement reconduit sous la même forme ou une autre les prochaines années. Ce premier travail a permis d'obtenir des lettres d'intention de la part des gestionnaires de flottes de véhicules et d'industriels. C'est pourquoi cette phase est principalement orientée vers l'enquête auprès des acteurs de l'industrie et de la mobilité du territoire.

Un travail préalable déjà réalisé par l'Agence d'Attractivité et de Développement de Redon a permis d'identifier 15 acteurs potentiels pour l'utilisation du vecteur hydrogène. AEC énergie climat réalise ce diagnostic afin de produire une analyse des potentiels présents sur les territoires de l'AILB en termes de besoin en hydrogène renouvelable. L'expérience d'AEC a montré que cette phase devait être soignée. Selon les experts, cette manière de faire rassure l'entreprise sur le fait qu'elle a affaire à des interlocuteurs de qualité et légitimes dans leur démarche d'enquête et ouvre généralement plus facilement des portes.

En parallèle, une analyse comparative des modes de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau (renouvelable et bas carbone) est en cours de réalisation. Cette filière power-to-gas¹⁶ est celle qui semble à l'heure actuelle la plus attractive pour produire un hydrogène et donc celle de prime abord à considérer en priorité.

La phase 2 consiste à conduire les entretiens auprès des acteurs sélectionnés et vise à mesurer leur niveau de maturité vis-à-vis du vecteur hydrogène, les possibilités de mutation vers l'hydrogène renouvelable ou bas carbone de leurs parcs captifs de véhicules (nombre de véhicules par catégorie), à évaluer les besoins en hydrogène à court, moyen et long termes (dont volume d'H2 et fréquence de réapprovisionnement) et les paramètres économiques afférents (coûts d'investissement, coûts de mise en œuvre et donc coût total de possession). Aux entreprises industrielles et du secteur de la mobilité et transport, aux intercommunalités s'ajoutent les grandes entités impliquées dans le transport à l'échelle régionale, notamment les régions Pays de la Loire et Bretagne ainsi que la SNCF.

¹⁶ Selon GRDF, « le power-to-gas est une voie d'avenir qui permet de stocker dans le réseau de gaz naturel l'excédent d'électricité issue des éoliennes et des centrales solaires. Ce procédé convertit en effet l'hydrogène généré par les excédents des énergies renouvelables en gaz injectable dans les réseaux de distribution. Le power-to-gas consiste à produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau puis à le combiner à du CO2 via le processus de méthanation pour générer un méthane de synthèse ».

En phase 3 et sur la base des éléments des étapes précédentes, AEC dressera une vision stratégique du développement de l'hydrogène renouvelable ou bas carbone sur le territoire de l'AILB en dimensionnant notamment les usages et les éventuelles productions d'hydrogène. Ce travail aura pour but d'identifier les principaux pôles de développement afin de permettre l'émergence d'écosystèmes hydrogènes futurs. En outre, une cartographie des acteurs sera réalisée pour compléter dans une vision holiste la connaissance de la filière hydrogène sur le territoire. Elle comprendra notamment les catégories suivantes :

- Les entreprises du transport et de la mobilité ;
 - Les entreprises de l'industrie ;
 - Les partenaires technologiques dans le domaine du transport ;
 - Les développeurs de projets de production d'énergies renouvelables ou d'infrastructures hydrogène le cas échéant ;
 - Les partenaires financiers : SEM locale ou régionale, banques, caisse des dépôts.
- Une présentation publique permettant la diffusion des résultats a eu lieu en juin 2023.

La Formation Supérieure en Alternance

Cinq EPCI, tous Territoires d'industries, ont travaillé à la création de Formations supérieures en alternance à l'image de celles portées depuis quelques années par le Campus Esprit de Redon. Après 18 mois et plusieurs séances de travail, une collaboration a vu le jour entre le Campus Esprit et les 2 EPCI De l'Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté. L'objectif est de créer des formations adaptées aux besoins des entreprises de ces deux territoires correspondant aux spécialités des lycées accueillants et d'offrir aux jeunes des propositions de cursus supérieurs à proximité de leur lieu de vie. Les délibérations d'engagement ont eu lieu à la fin du mois de juin 2022. La mise en place de ces formations aura coûté 22 000€ à l'association.

Le terrain est donc prêt pour permettre la création de ces deux licences professionnelles, sous réserve de la validation des projets par les acteurs institutionnels de la formation supérieure en alternance.

L'ouverture des premières formations BAC+3 est prévue pour septembre 2024. Les cursus proposés sont :

Une Licence professionnelle « agri-agro /équipements », en partenariat avec le Lycée la Touche de Ploërmel ;



Une Licence professionnelle « logistique et e-commerce » en partenariat avec le Lycée Brocéliande de Guer.



À la suite de ce premier engagement de la part de Ploërmel Communauté sur la question de la formation supérieure, l'EPCI a été démarché par l'Université de Bretagne Sud avec qui un partenariat a été acté pour étoffer sur d'autres filières l'offre initialement projetée.

Tourisme

L'AILB a organisé quatre visites de sites touristiques à destination des Élus et des techniciens des territoires membres. Chaque rencontre a été l'occasion de découvrir des infrastructures touristiques ainsi que les politiques et stratégies mises en place dans ce domaine. Cette action a permis d'essaimer de nouveaux projets au sein du territoire de l'AILB et favoriser un tourisme intérieur en Bretagne.

Le projet a toutefois peiné à trouver son public, en cause la multiplicité des intervenants sur cette thématique ainsi que de nombreuses actions menées.

Les élus de l'AILB ont ainsi fait le choix de muter le projet « Tourisme » existant vers un apport écrit bimestriel sur les thèmes de :

- la mise en tourisme d'un lieu
- l'implication des élus dans l'aboutissement d'un projet
- le partenariat public/privé favorable au développement d'une offre.

Une carte postale transmise via la newsletter de l'association a ainsi été mise en place pour faire découvrir aux partenaires des lieux remarquables.¹⁷

Toutefois, les contraintes budgétaires ont amené les membres du bureau à arrêter la production et diffusion de ce format à la fin de l'année en cours.

La Transition énergétique et énergies renouvelables¹⁸

Au cours de la structuration de l'AILB et de l'identification des thématiques à aborder en priorité par la structure, celle de l'énergie était apparue comme le deuxième sujet prépondérant aux enjeux des intercommunalités, et ce quelques années avant l'année 2022, point de bascule énergétique.

L'énergie est une denrée rare et le retard en production d'énergies renouvelables doit être comblé afin d'assurer une plus grande part de production souveraine. Les EPCI ont un rôle important à jouer dans les années à venir sur ce sujet majeur.

Le cycle de séminaires a été coconstruit en partenariat avec la SCOP Eo énergies ouvertes, partenaire sélectionné pour ses connaissances et son savoir-faire en la matière pour un budget global de l'action de 17 300 €.

Ce travail partenarial permet aux élus, à l'équipe projet de l'AILB et aux partenaires de déterminer ensemble les attentes puis les objectifs de ce cycle de travaux, ces derniers étant :

- développer un socle commun de connaissances en la matière,
- d'identifier les problématiques rencontrées localement lors du développement de projets et d'y apporter des premières pistes de réponses et d'actions à mettre en œuvre,
- de présenter les modalités d'implication et d'identifier les ressources mobilisables au sein des collectivités dans les projets d'énergies renouvelables,
- de formaliser une caisse à outils qui sera à la destination des collectivités.

Le premier séminaire a porté sur le contexte de la transition énergétique et l'introduction aux projets d'énergies renouvelables. Il a permis aux participants de se familiariser avec la thématique.

Le second séminaire a été l'occasion de présenter aux élus et techniciens les diagnostics et leviers d'actions qui sont à leur disposition pour mener effectivement des projets locaux d'énergies renouvelables.

Le troisième séminaire a eu pour objectif de détailler les différents modes de gouvernance adaptés à ce genre de projets mais aussi de présenter les retombées économiques qu'ils peuvent avoir pour les collectivités et les montages nécessaires pour y parvenir.

¹⁷ Cf : Annexe N°15, Cartes postales

¹⁸ Cf : Annexe N°16, Répartition de la production d'énergie des EPCI de l'AILB

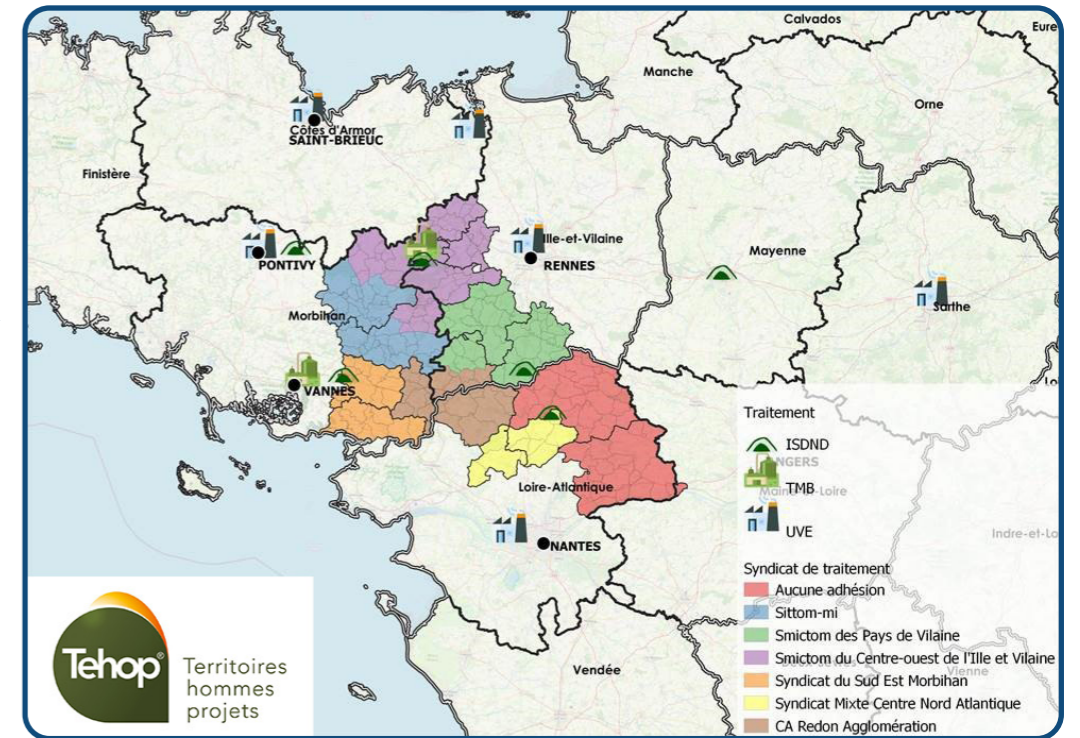
Le séminaire qui clôture ce cycle porte pour sa part sur l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables par les habitants et sur les outils de planification à disposition des autorités locales.

Au cours de ce projet, la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables a été votée et augure des évolutions très impactantes pour les EPCI. A ce jour, les décrets d'application n'étant pas publiés, les élus manquent encore de visibilité.

A cela s'ajoute l'objectif ZAN qui n'est pour sa part pas suffisamment précis actuellement pour définir la comptabilisation ou non de l'implantation d'EnR dans le quotient de sobriété foncière.

Le groupe Déchets

Entre la hausse de la TGAP, celle du coût de l'énergie, le tri à la source des bio-déchets, les élus ressentent des difficultés pour se projeter sereinement face aux enjeux à venir. Ce sujet intéresse peu mais il doit être traité, les normes évoluant rapidement et les zones d'enfouissement se comblant tout aussi vite. Le budget dédié à ce projet de groupe de partage est ici de 6 900 €.



La création de coopération et de synergies entre des territoires de proximité et leur Syndicat mixte pourront répondre à une partie des difficultés que représentera demain la gestion des déchets.

Quatre temps de travail ont ainsi été programmés tout au long de l'année 2023. Ils prennent place au sein des Syndicats mixtes présents sur l'AILB. Ces groupes sont constitués d'élus locaux, de techniciens des EPCI et des directeurs des syndicats de déchets. Cette mise en réseau ouvre les autorités locales à d'autres modes de fonctionnement et les invite à se positionner d'une voix commune sur la gestion des déchets d'ici à 2030.

Outre permettre de partager les inquiétudes et le besoin de visibilité des élus autour de cette problématique, le groupe déchet a permis de cartographier les lieux d'envoi des déchets et d'identifier les surcoûts à anticiper pour chaque EPCI.¹⁹ Il est aussi prévu d'élaborer une note d'alerte et d'identification des risques à destination des conseils régionaux de la Bretagne et des Pays de la Loire, chargés de la planification des déchets ainsi qu'aux préfets de ces deux régions.

¹⁹ Cf : Annexe N°17, Les cartes déchets

Les futurs projets de l'association

Les mobilités de demain

Dans le cadre de son action sur la mobilité, l'AILB a élaboré avec son partenaire Mobhilis, un cycle de séminaires visant à explorer et à familiariser les participants aux multiples possibilités offertes par la mobilité et aux leviers pour faciliter les transitions.

On cherchera au cours de ces travaux à enrichir la compréhension des enjeux de la mobilité chez les participants, à explorer des solutions novatrices et à favoriser la coopération entre les acteurs locaux.

Au cours des différents rendez-vous, une conférence va avoir lieu, des retours d'expériences seront présentés à l'image de la méthodologie employée sur ce type de format. Ce cycle de séminaires sera composé de cinq rendez-vous courant de septembre 2023 à juin 2024.

Lors du premier séminaire de travail, plusieurs scénarios seront présentés pour favoriser les travaux prévus ultérieurement en atelier. Il sera une base pour définir une Stratégie Territoriale de Mobilités en plusieurs étapes après un examen des enjeux de la mobilité en relation avec la structuration du territoire à court, moyen et long termes. Il y sera présenté aux élus et techniciens comment choisir une stratégie appropriée en fonction des particularités locales ainsi que les outils de mesure des impacts économiques, sociaux et environnementaux des différentes stratégies possibles.

L'atelier 1 portera sur le changement de comportement et aura pour objectif de sensibiliser aux concepts liés au changement de comportement et comment les accompagner.

Les ateliers 2 et 3 traiteront des techniques en matière de mobilité. Cette fois-ci, les objectifs seront de présenter les différentes solutions de mobilité ainsi que leur adaptation en fonction des Stratégies Territoriales de Mobilités. Y seront notamment présentées les trois grandes stratégies territoriales de mobilité à savoir : Territoire Bas Carbone, Territoire d'insertion & Territoire thématique.

Le séminaire conclusif de ce cycle sera l'occasion d'une synthèse des démarches et proposera une approche combinatoire des stratégies de mobilité en lien avec les types de territoires ou les orientations politiques et stratégiques. Il est escompté de mettre en valeur des activités ludiques, des découvertes de moyens de mobilité innovants proposées en partenariat avec Mobideep, un acteur de la mobilité durable.

Les rendez-vous de l'habitat et de la sobriété foncière

Après le succès du premier cycle « Habiter les territoires intermétropolitains », les retours positifs des participants et une demande spécifique des membres de l'association, un second cycle de travail sur l'habitat sera initié fin 2023. La thématique sélectionnée par les présidents de l'association est : « La sobriété foncière et l'Habitat ». Il sera constitué de quatre rendez-vous en cours de construction.

Le premier séminaire portera sur « les nouveaux enjeux de l'habitat : de la construction à la renaturation ». Il tâchera d'explorer les champs de l'étude des sols à leur éco-circularité en passant par les actions de dépollution, déconstruction et reconstruction biosourcée.

Le second rendez-vous aura pour thème le Zéro Artificialisation Net, sa présentation et l'adaptation des politiques publiques de l'aménagement à celle-ci.

Le troisième évènement sera central au sein de ce cycle et sera sous le format d'un grand rendez-vous de l'Habitat pour les territoires ruraux, similaire au colloque organisé en sep-

tembre 2022, qui avait regroupé de nombreux acteurs de l'habitat de tous horizons.

Le quatrième séminaire portera pour sa part sur les différents types d'habitats alternatifs et aura à charge de présenter aux élus et techniciens un mode d'emploi opérationnel pour faire face à la demande croissante de la population sur des logements type habitat partagé, habitat jeune, foyers de jeunes travailleurs ainsi que sur l'habitat léger et l'habitat sénior. Il y sera en outre évoqué des pistes de solutions concernant les terrains familiaux et la sédentarisation.

A l'issue de ce second cycle de travail sur l'habitat, l'association entend livrer une boîte à outils à adosser au dossier « Habiter demain les territoires intermétropolitains ». Elle offrira aux collectivités et à leurs groupements une mise en application pratique des recommandations théoriques du dit document.

Une coopération sous l'auspice des fonds LEADER

L'AILB se charge de proposer un axe de coopération aux GAL présents sur son territoire. En cours de montage en partenariat avec ces derniers, le projet de coopération a déjà trouvé sa structuration en trois sous-projets qui porteront sur les thématiques interdépendantes des mobilités, de l'habitat et de la transition énergétique. Le concours espéré des fonds LEADER devra permettre à l'association de continuer son travail de fond à la fois sur la valorisation du développement durable au sein de la construction des politiques publiques et sur la mise en place de coopérations inter-EPCI pour favoriser le développement de politiques publiques transversales. Elle aura notamment pour mission de coordonner les actions des différents partenaires et de lancer plusieurs diagnostics.

L'association entend en outre au travers de ce programme européen aider à l'émergence de politiques publiques se reposant sur une analyse holistique des territoires pour tenter de quitter les logiques de construction des politiques publiques en silo.

Actions ponctuelles thématiques

En plus des missions de fond, les élus de l'AILB ont choisi de travailler ponctuellement, à partir de 2023, sur certaines thématiques qui les préoccupent particulièrement comme le statut de l' élu local ou la gestion des centres aquatiques des territoires.

Études sur les centres aquatiques des territoires de l'AILB

Dans le cadre du troisième axe de travail sur la capitalisation et les ressources du projet de l'AILB, les présidents ont souhaité approfondir la compréhension des enjeux spécifiques en matière de centres aquatiques. La question des contrats énergétiques se révèle être un défi majeur pour de nombreux centres aquatiques, la construction de nouveaux centres aquatiques est une préoccupation commune à plusieurs des membres de l'association et la fermeture éventuelle de certains de ces centres pose également des questions cruciales. Les présidents de l'AILB ont donc décidé de mener une enquête approfondie sur les centres aquatiques présents sur les territoires membres et leur gestion. Un questionnaire préliminaire a ainsi été élaboré et envoyé à l'ensemble des membres disposant de ces équipements.²⁰

Une fois ces données compilées, l'équipe de l'AILB réalisera et communiquera une étude affinée sur les centres aquatiques des territoires de ses membres relayant les bonnes pratiques, les écueils et les préconisations dans la gestion de ces équipements.

²⁰ Cf : Annexe N°18, Table des matières du questionnaire sur les centres aquatiques

Réflexion sur le statut de l'élu local

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a lancé en mars 2023 une action inédite pour modifier les règles et conditions d'exercice du mandat d'élu municipal afin de susciter l'engagement des citoyens. Une étude révèle les nombreux obstacles rencontrés par les salariés-élus, tels que le manque d'intérêt des employeurs, le défaut d'informations, les vexations, l'incompatibilité des outils intercommunaux avec le temps de travail... L'AMRF demande la création d'un statut d'élu protecteur en matière de droit du travail et social. Elle souligne l'importance de permettre à tous les citoyens de s'engager dans un mandat électif et appelle à un renouvellement des équipes municipales pour répondre à la demande de proximité des citoyens.

Pour stopper le découragement et favoriser l'engagement, l'AMRF demande une simplification des conditions d'exercice du mandat municipal, donnant ainsi à chaque citoyen la possibilité de s'engager, quel que soit son profil. Elle appelle les partenaires sociaux et le Parlement à se mobiliser rapidement pour traduire cette volonté dans la loi et propose ses idées pour établir un véritable statut de l'élu.

C'est dans ce contexte et dans l'optique de participer à cet effort mayoral que les présidents ont décidé, à l'unanimité lors de l'AG d'avril 2023, de mettre en place une journée dédiée aux questions sur le statut de l'élu local. A cette occasion, une conférence sur les moyens dont disposent les élus locaux pour accompagner les mutations des collectivités sera organisée. Suivront ensuite des ateliers sur des sujets inhérents au statut de l'élu, suite auxquels un livret sera rédigé et envoyé aux services de l'Etat.

Suivi des actions antérieures

L'AILB s'est engagée au travers de son axe capitalisation et ressources à effectuer un suivi des actions qu'elle a précédemment engagées. Ce travail poursuit un double but : conserver la dynamique vertueuse impulsée par les cycles de séminaires et groupe de travail ; partager les ressources auprès des membres qui en ont besoin.

Pour donner suite au cycle de séminaires sur l'Habitat, la production du document « Habiter les territoires intermétropolitains demain » rassemble l'ensemble des conclusions pour une mise à disposition permanente de ces dernières à l'attention des membres comme précédemment explicité.

En matière d'approche territoriale de la décarbonation, une fois que la phase de diagnostic sur l'implantation de boucles d'hydrogène renouvelable sur les territoires sera terminée, l'AILB aura pour mission de diffuser les résultats de cette étude et de l'accompagner auprès des collectivités.

Pour le groupe de travail sur les déchets, l'association entend rendre visible les résultats qui émergeront de ces rendez-vous, évaluer les actions mises en place ainsi que continuer à favoriser la coopération entre les acteurs du territoire.

L'AILB compte aussi capitaliser sur son cycle dédié à la Transition énergétique et aux énergies renouvelables en accompagnant les EPCI et communes au cours de la prochaine année avec la publication des décrets d'application de la loi relative à l'accélération des EnR.

De plus, l'équipe de l'AILB reste en veille à la demande des présidents sur le sujet de l'imbrication de l'accélération de l'implantation d'EnR et l'objectif ZAN.

Programmation prévisionnelle 2024 / 2026

Pour les années futures, l'AILB projette le planning opérationnel suivant. Il n'est pas fixe et peut avoir vocation à être amendé et modifié en accord avec les décisions prises par les présidents lors des AG.

Le cycle de séminaire agriculture pourrait porter sur les paysages, les haies, l'alimentation ou encore la biodiversité.

Le cycle de séminaire sur l'habitat porterait sur l'adaptation des modes d'habitation aux effets du changement climatique et sur la prévention des risques en la matière, comme pour l'intensification du phénomène de retrait gonflement des argiles.

N	2024 / 2025	2025 / 2026
Cycle de séminaires	Agriculture et aménités rurales	Habitat - adaptation aux changements climatiques
Les rendez-vous du Bois bocage	... des Zones d'Activités Économiques
Groupe de travail	Centres aquatiques	Centres aquatiques
Actions Ponctuelles Thématiques	Diagnostic Zones d'Activités Économiques & diagnostic Mobilités	En cours

ÉVALUATIONS DES ACTIONS

La démarche évaluative mise en place par l'AILB vise à obtenir une vue d'ensemble de l'avancement des projets ainsi que de l'atteinte des objectifs de l'association dans leur globalité. Pour cela, un tableau de bord a été élaboré par action.

Il est toutefois possible d'apporter des amendements au tableau de bord et d'ajuster les indicateurs en cours du projet pour garantir leur pertinence et leur adéquation avec les objectifs de l'association.

Les données saisies dans les tableaux de bord permettent de générer des graphiques qui illustrent visuellement l'évolution des différents indicateurs au fil du temps.

De ces graphiques émerge une vision claire et synthétique de l'avancement global des trois axes stratégiques identifiés par les membres de l'association.

L'exploitation des données permet en outre de visualiser les progrès réalisés, de détecter les écarts par rapport aux objectifs fixés ainsi que de prendre des mesures nécessaires, le cas échéant, pour améliorer les performances de l'association.

Ci-dessous se trouve l'exemple d'évaluation en 3 étapes de l'activité Déchets de l'AILB. Une première page sert à renseigner le cadre des objectifs, une seconde à avoir la matrice de calcul, et la dernière est la modélisation graphique. Seule la page de cadrage de l'évaluation sera présentée pour les autres activités.

Chacune de ces actions est évaluée selon les 3 axes stratégiques de l'AILB que sont l'unité politique, le cercle de réflexion et d'échanges et la capitalisation et ressources. Le tableau de bord est complété tout au long des projets par les techniciens de l'association via les indicateurs préétablis. Cette méthodologie favorise une visualisation régulière de l'avancement des projets.

L'ensemble des actions est évalué au travers d'indicateurs relativement similaires autour des 3 axes dont s'est dotée l'association. Ainsi, la seule thématique Déchets est présentée au sein de ce document.

Abréviations

Annuel	A.
Capitalisation et ressources	CR
Cercle de réflexion et d'échange	RE
Collecte interne	C.I.
Collectivités Territoriales	CT
Conventions	Conv.
Émargement	Em
Enquête	Enq.
Équipes de l'AILB	Eq. P.
Équipes partenaire	Eq. P.
Fréquence	Freq.
Méthodologie	M.
Ponctuel	P.
Procès-Verbal	PV
Rapport	R.
Responsabilité	Resp
Sources des données	SdD
Transmission partenaire	Tr. P.
Unité Politique	UP
Validation de la prestation	V.

Déchets

Critères d'évaluation

2020-2024

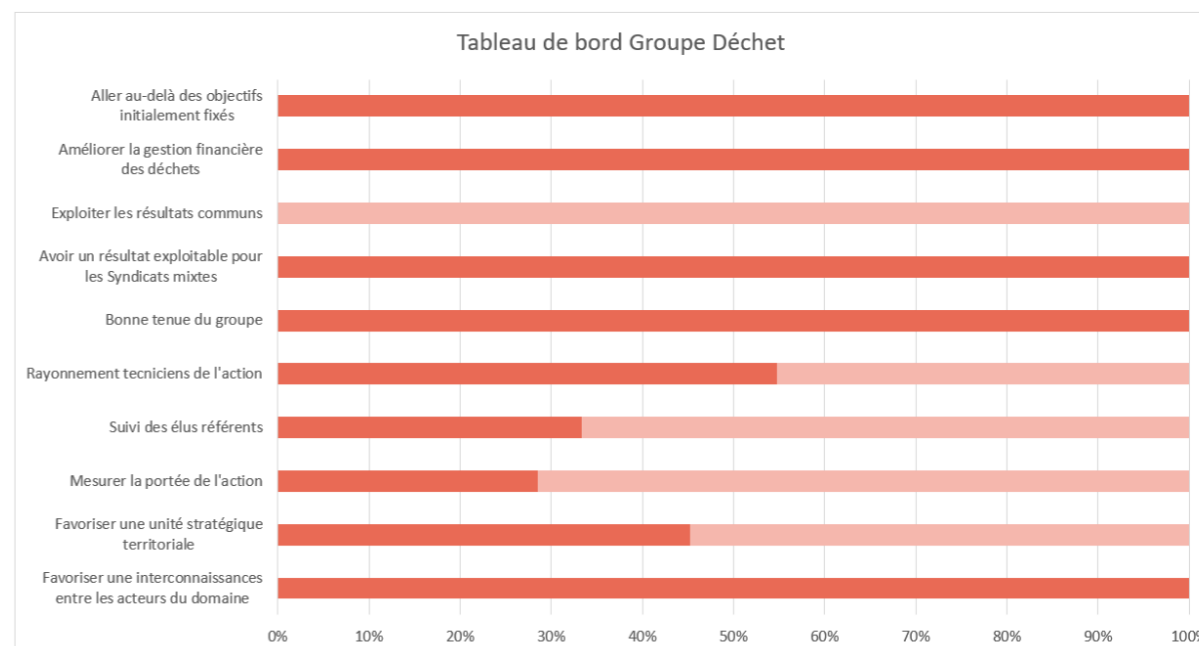
Axe de travail	Indicateur	Objectifs	Résultats escomptés	Données de base	Objectifs à atteindre	SdD	M.	Freq.	Resp.
UP	Présence syndicats	Favoriser une interconnaissance entre les acteurs du domaine	4	4	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Présence élus EPCI	Favoriser une unité stratégique territoriale	14	14	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Couverture EPCI	Mesurer la portée de l'action	14	14	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
RE	Présence Réf. Thém.	Suivi des élus référents	1	3	33%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Présence techniciens	Rayonnement technique de l'action	10	14	71%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Nb séances de travail	Bonne tenue du groupe	4	4	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Cartographie déchets	Avoir un résultat exploitable pour les Syndicats mixtes	1	1	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Rapport commun	Exploiter les résultats communs	1	1	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
CR	Identification surcoûts	Améliorer la gestion financière des déchets	1	1	100%	R.	C.I.	A.	Eq.
	Poursuite du travail N+1	Aller au-delà des objectifs initialement fixés	1	1	100%	R.	C.I.	A.	Eq.

Tableau de bord

Date d'évaluation

30-juin-23

Objectifs	Indicateurs	Situation de base	Cible	Résultats	Taux de réussite	Reste à réaliser
Favoriser une interconnaissance entre les acteurs du domaine	Présence syndicats	0	4	4	100%	0%
Favoriser une unité stratégique territoriale	Présence élus EPCI	0	14	6,4	45%	55%
Mesurer la portée de l'action	Couverture EPCI	0	14	4	29%	71%
Suivi des élus référents	Présence Référents	0	3	1	33%	67%
Rayonnement technique de l'action	Présence techniciens	0	14	7,7	55%	45%
Bonne tenue du groupe	Nb séances de travail	0	4	4	100%	0%
Avoir un résultat exploitable pour les Syndicats mixtes	Cartographie déchets	0	1	1	100%	0%
Exploiter les résultats communs	Rapport commun	0	1	0	0%	100%
Améliorer la gestion financière des déchets	Identification surcoûts	0	1	1	100%	0%
Aller au-delà des objectifs initialement fixés	Poursuite du travail N+1	0	1	1	100%	0%



CONCLUSION

La première conclusion à tirer de cette présentation est que la volonté des membres de l'association de former une alliance n'a pas été ébranlée par le contexte difficile traversé par la société française ces dernières années. Elle a été pérennisée et même renforcée ; de nouveaux projets voient le jour chaque année, démontrant par la même l'instauration d'une dynamique territoriale vertueuse.

Il est à noter que les membres de l'association ont décidé de réorienter le projet de structure. La gouvernance est devenue tournante annuellement et l'implication de chacun des présidents et/ou vice-présidents mensuellement au bureau de l'association favorise une implication de chacun des EPCI. Le programme d'actions quadriennal entend fléchir les moyens humains et financiers de l'association sur les besoins identifiés par les territoires membres en stabilisant un calendrier d'actions stratégiques. Ce projet de structure à moyen terme permet donc à l'association de dialoguer avec les autorités administratives et les partenaires privés autour d'un horizon identifié.

Il est par ailleurs remarquable de constater la concordance des objectifs de l'association avec ceux du Green Deal, certains des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ou encore avec les objectifs de la feuille de route française pour l'Agenda 2030.

L'AILB a ainsi su trouver sa place au côté des territoires en développant des partenariats avec la majorité des échelons territoriaux. L'AILB n'a pas vocation à se superposer aux collectivités ou à leur groupement. Elle sert de lieu d'échange, de support à la décision et de portevoix pour les intercommunalités rurales qui la composent : elle est un catalyseur de la coopération territoriale rurale sur ces territoires.

D'autres questionnements traversent l'association, notamment en matière économique, politique et juridique.

Les actions étant dépendantes de financements externes, l'association va devoir mobiliser des ressources humaines pour chercher des subventions. En effet, les partenaires institutionnels ont décidé de ne plus contractualiser pluriannuellement mais de financer action par action les activités de l'AILB en fonction de leurs stratégies propres. Un choix de raison qui est cependant dommageable pour l'équipe restreinte de l'AILB qui peinera à mener en parallèle les projets et les demandes de financement.

Le questionnement politique porte sur les atouts et faiblesses du modèle associatif qui a été choisi pour la structure. L'association apporte une valeur ajoutée certaine à ses membres et ce modèle est aussi une des forces de l'alliance. En effet, il permet une souplesse de fonctionnement, de modes opératoires, de zonage géographique et de priorisation des activités bien plus grande qu'un PETR n'aurait su et ne pourrait le faire.

En outre, l'ensemble de ce document a été l'occasion de mettre en évidence comment l'AILB s'inscrit dans le métabolisme territorial du Grand Ouest et les solutions qu'elle a apportées et apportera aux territoires intermétropolitains pour faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux qui caractérisent notre avenir commun.

En définitive, les efforts déployés par l'ensemble des membres qui composent l'association illustrent une volonté commune et transpartisane de construire des territoires durables, inclusifs et dynamiques dans le souci de satisfaire un intérêt public local grâce à l'émancipation des limites administratives.

ANNEXES

Annexe N°1, Périmètre de l'AILB

Annexe N°2, Sommaire « Habiter les territoires Intermétropolitains Demain »

Annexe N°3, Référents thématiques

Annexe N°4, Mon EPCI en image

Annexe N°5, Les membres de l'association

Annexe N°6, Les partenaires privés

Annexe N°7, Les partenaires institutionnels

Annexe N°8, Carte territoires LEADER-AILB

Annexe N°9, Compte de résultats AILB au 31/12/2022

Annexe N°10, Budget prévisionnel 2023

Annexe N°11, Plan de charge de l'AILB

Annexe N°12, Plan d'action pluriannuel des travaux

Annexe N°13, Programmation 2023/2024

Annexe N°14, Sommaire « Qu'est-ce qu'un territoire Intermétropolitain ? »

Annexe N°15, Cartes postales

Annexe N°16, Répartition de la production d'énergie des EPCI de l'AILB

Annexes N°17, Les cartes déchets

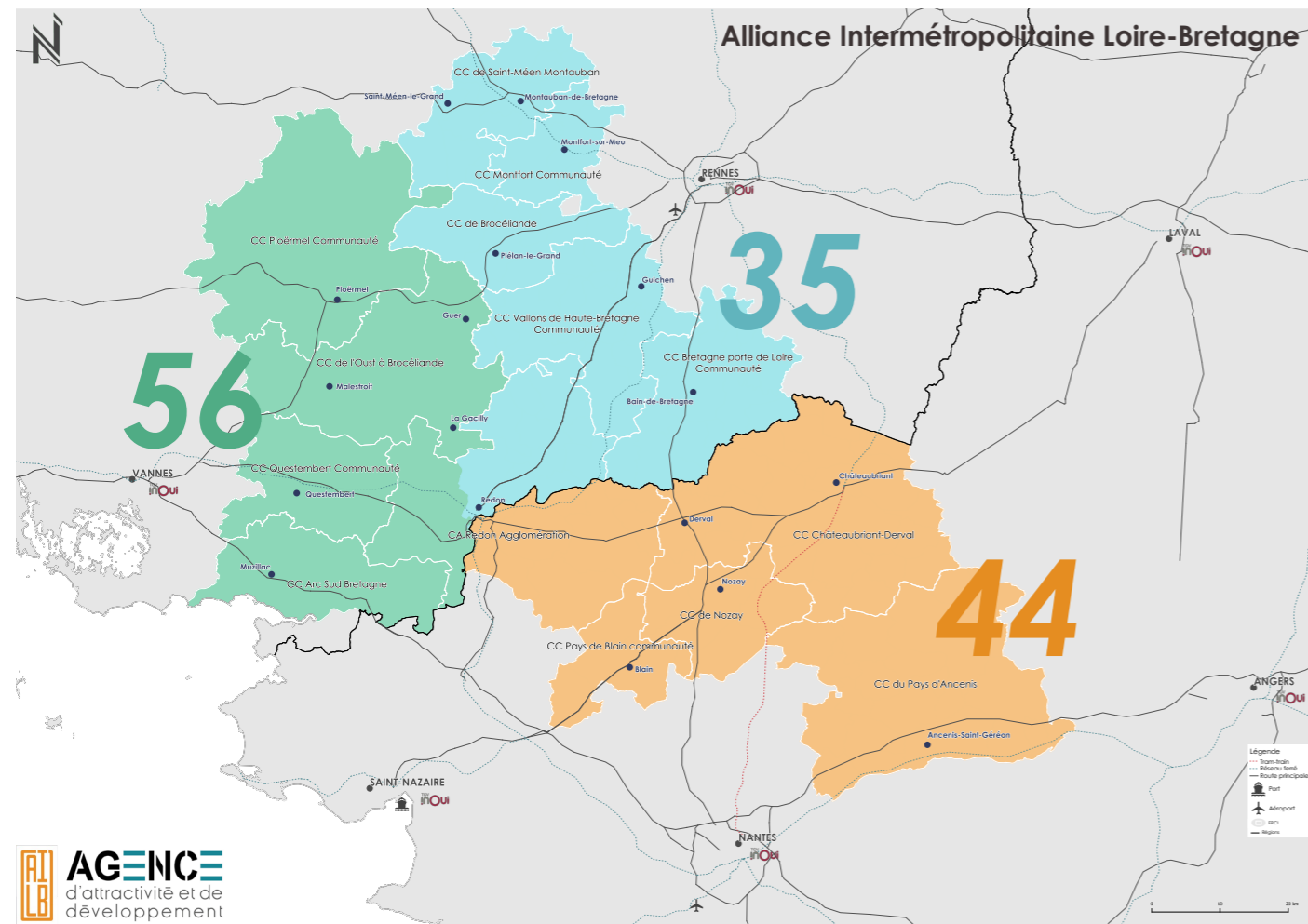
Annexe N°17.1, Les sites de traitements des membres l'AILB

Annexe N°17.2, La tarification des déchets au sein des membres de l'AILB

Annexe N°17.3, L'accès en déchèterie pour les habitants des territoires membres de l'association

Annexe N°18, Table des matières du questionnaire sur les centres aquatiques

Annexe N°1, Périmètre de l'AILB



Annexe N°2, Sommaire « Habiter les territoires Intermétropolitains Demain »

Habiter les territoires intermétropolitains demain : Des modèles en construction

I. Un renouvellement de l'offre de logements

- Produire massivement pour répondre à la demande...
 - ...du logement neuf...
 - ... et à partir du parc existant
- S'adapter aux nouveaux modes de vie et aux enjeux sociétaux
 - Diversifier l'offre de logements
 - Encourager la capacité des logements neufs à évoluer et la restructuration du parc existant
 - Développer un habitat favorable au vivre-ensemble
 - Définir une stratégie de peuplement au sein du parc locatif social et en favoriser l'occupation de courte durée
- Adopter des modes de production différents, plus sobres
 - ... en vue d'une artificialisation des sols raisonnée
 - ... en vue d'une empreinte carbone réduite et d'un soutien à l'économie locale
 - ... en vue d'une approche globale du projet
- Utiliser l'habitat comme partie prenante de la transition écologique
 - Proposer des habitats peu consommateurs d'énergies et faibles émetteurs de gaz à effet de serre
 - Inciter à la production d'énergie et le captage du carbone dans la production neuve comme au sein du tissu existant
 - Encourager le recours aux matériaux ressourcés et au réemploi
- Prendre soin du patrimoine
 - Conserver et rénover l'habitat traditionnel à forte valeur patrimoniale
 - Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux développements

II. Une société de proximité entre identité rurale et modernité

- Repenser les centralités en veillant à la mixité fonctionnelle des tissus habités
 - Favoriser le maintien et le développement des établissements employeurs sur les territoires
 - Développer l'offre de commerces, de services et d'équipements à proximité des lieux d'habitation
 - Consolider les petites villes par la production d'une offre de logements en centre-bourg
 - Favoriser l'imbrication des fonctions dans l'usage des sols lorsque cela est possible et pertinent
- Préserver le socle agricole et naturel et consolider sa proximité avec la population
 - Préserver les espaces NAF, protéger et renforcer la biodiversité
 - Maintenir et développer des productions agricoles diversifiées

Annexe N°3, Référents thématiques

- c. Renforcer la proximité entre lieu de production et lieu de consommation
 - d. Ménager les cohabitations entre lieux d'exploitation et lieux de résidence
 - e. Végétaliser davantage les centre-bourgs et les espaces publics
3. Conforter ou améliorer la qualité du cadre de vie par la dynamisation des espaces publics
- a. Concevoir les espaces publics comme lieux communs et de pratiques
 - b. Réaffirmer la culture villageoise par l'animation des espaces publics
 - c. Co-construire et animer les espaces publics de demain avec les habitants et les usagers
4. Encourager l'évolution et la diversification des pratiques de mobilité
- a. Proposer des aménagements et une mixité fonctionnelle facilitant les mobilités douces
 - b. Encourager les mobilités alternatives et des usages plus performant à l'aune des enjeux environnementaux
 - c. Engager et/ou poursuivre les échanges avec les autorités organisatrices des transports pour développer une offre de transports en commun en cohérence avec les développements résidentiels
 - d. Favoriser les services dématérialisés par l'accès à l'ultra haut débit pour tous

III. Des pratiques transversales systématisées

1. Porter une parole politique commune et encourager l'action publique individuelle
- a. Influencer sur les orientations stratégiques et opérationnelles supra-territoriales
 - b. Mobiliser les différents outils existants pour favoriser un développement durable de nos territoires
 - c. Faire de l'AILB un lieu d'échanges, de retours d'expériences et de formation entre pairs
 - d. Suivre – évaluer – observer
2. Nouer des partenariats et co-construire
- a. Définir un nouveau cadre de travail avec les opérateurs de l'aménagement et de l'habitat
 - b. Favoriser la coopération et les complémentarités au sein de l'AILB et avec les communautés de communes limitrophes
 - c. Cultiver les liens avec les métropoles et les grandes agglomérations
3. Soutenir l'innovation
- a. Être accueillant aux initiatives
 - b. Expérimenter et faire connaître
 - c. Accompagner le changement

RÉFÉRENTS THÉMATIQUES

HABITER LES TERRITOIRES INTERMÉTROPOLITAINS



Claire THÉVENIAU
Vincent MINIER
Jean-François MARY



DÉCHETS

Philippe CHEVREL
Patrick LE DIFFON
Bruno LE BORGNE



MOBILITÉS

Patrice LE PENHUIZIC
Jean-Pierre BELLEIL
Jean-Luc BLEHER



TOURISME

Bruno LE BORGNE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES



Rita SCHLADT
Patrice LE PENHUIZIC

APPROCHE TERRITORIALE DE LA DÉCARBONATION SOLUTION HYDROGÈNE RENOUVELABLE



Jean-François MARY
Dominique DAVID
Bernard ETHORÉ

FORMATIONS SUPÉRIEURES EN ALTERNANCE



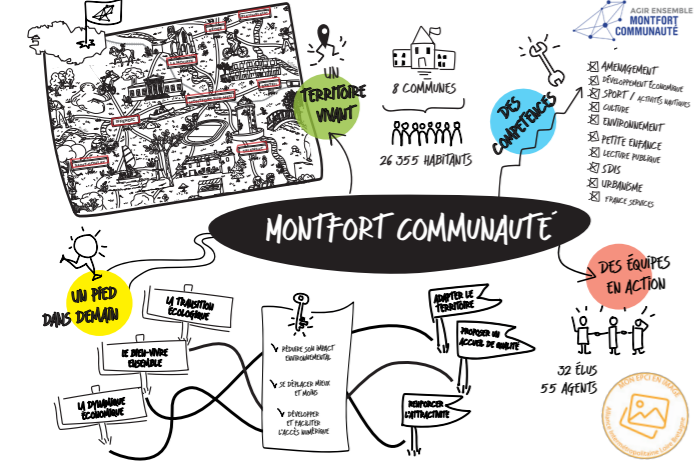
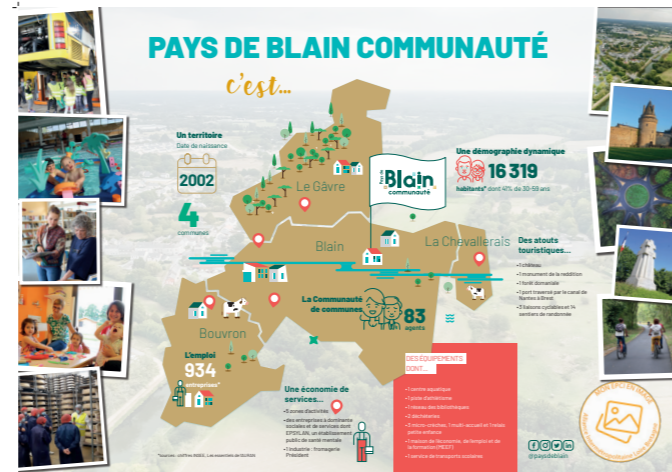
Jean-François MARY
Patrick LE DIFFON

CENTRES AQUATIQUES



Rita SCHLADT
Christophe MARTINS
Vincent MINIER

Annexe N°4, Mon EPCL en image



Annexe N°5, Les membres de l'association



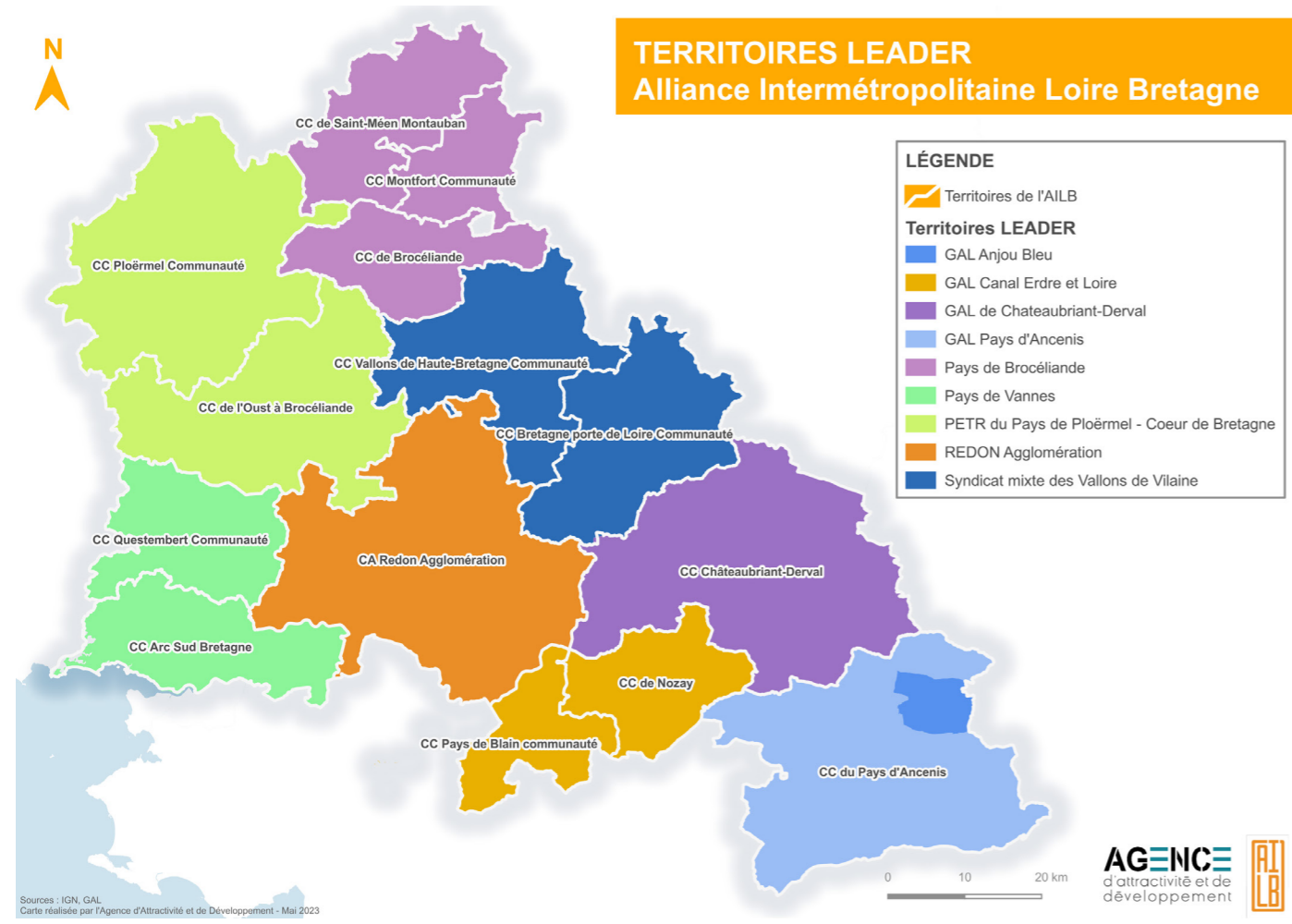
Annexe N°6, Les partenaires privés



Annexe N°7, Les partenaires institutionnels



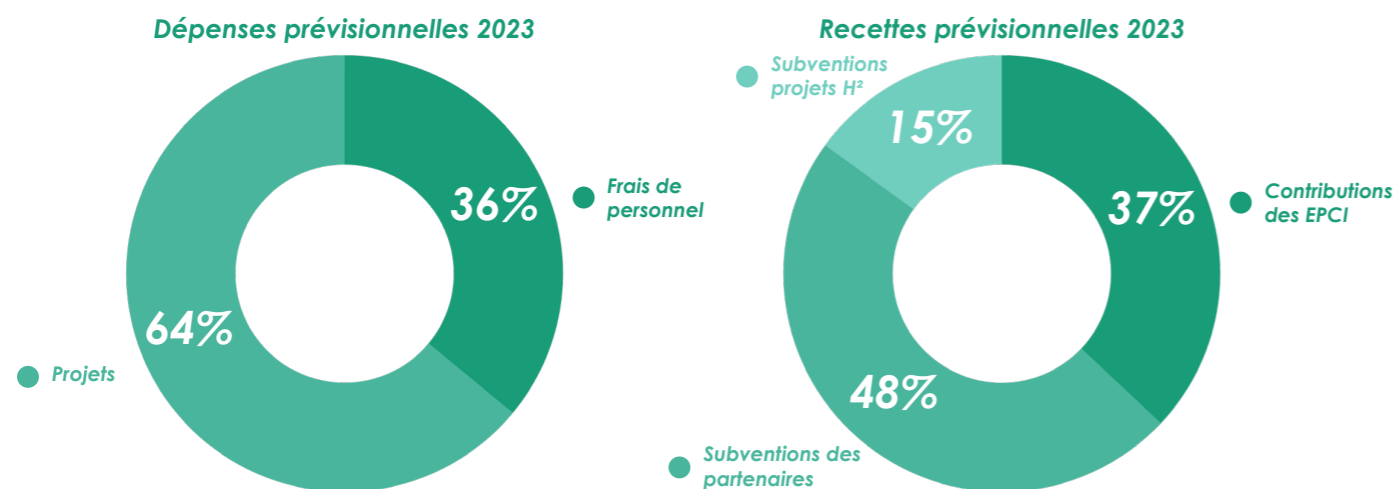
Annexe N°8, Carte territoires LEADER-AILB



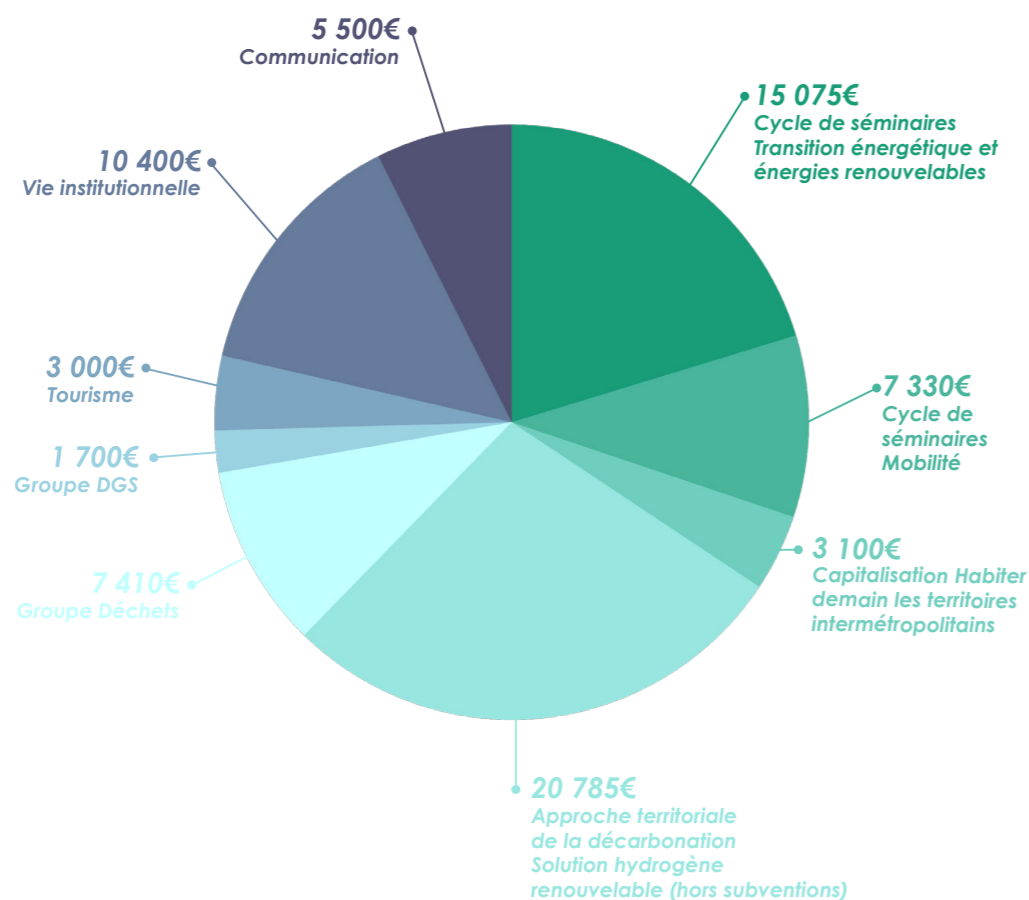
Annexe N°9, Compte de résultats AILB au 31/12/2022

	Montant	Montant	
Charges	204 758,04 €	Produits	203 509,55 €
Sous-traitance	68 460,00 €	Prestations vendues	- €
611000 - Sous traitance métier	68 460,00 €	706000 - Séances pédagogiques	- €
Prestations de services diverses	27 359,10 €	7063000 - Prestations exonérées de TVA	- €
604000 - Prestations de service	21 432,98 €	Subventions d'exploitation	122 354,00 €
623700 - Publications et impressions	5 926,12 €	7431000 - Subvention PDL	36 767,00 €
Matériel	503,98 €	7432000 - Subvention CD 44	30 587,00 €
606310 - Petit matériel	503,98 €	7432000 - Subvention CD 56	25 000,00 €
Charges de structure	26 146,19 €	7432000 - Subvention CD 35	15 000,00 €
606200 - Carburant	-	7433000 - Subvention CR Bretagne 2022	15 000,00 €
606320 - Produits d'hygiène	-	Quote-part des subv. d'investissement	- €
606400 - Fournitures administratives	1 217,90 €	777000 - Subventions investissement virées au CR	- €
613200 - Location locaux	9 210,00 €	Autres produits d'exploitation	81 155,55 €
613210 - Autres locations immobilières	-	756000 - Contributions EPCI	81 155,55 €
613221 - Location véhicules courte durée	-	758000 - Produits divers	-
613530 - Autres locations- salles	198,00 €	791000 - Transfert de charges d'exploitation	-
615510 - Entretien et réparations	-	Produits financiers	- €
615600 - Maintenance et services logiciels	3 883,69 €	761000 - Produits de participations	-
616100 - Assurances	258,43 €	764000 - Revenus de valeurs mobilières	-
618100 - Documentation	-	Produits exceptionnels	- €
618510 - Colloques- séminaires- conférences	549,99 €	771000 - Produits exceptionnels	-
622610 - Honoraires avocat	-	764000 - Revenus de valeurs mobilières	-
625110 - Indemnités km bénévoles	2 398,72 €	Résultat de l'exercice (perte)	- €
625710 - Frais de mission bénévoles	95,30 €		
625800 - Frais de réception	6 303,55 €		
648500 - Frais de transport Stagiaire	123,80 €		
626000 - Affranchissements	248,92 €		
6228 - Formation d personnel MAD	300,00 €		
626200 - Téléphone portable	588,56 €		
627000 - Services bancaires	171,45 €		
628100 - Cotisations	430,00 €		
635800 - Autres droits	-		
651000 - Licences logicielles	167,88 €		
Mise à disposition de personnel	82 168,50 €		
612000 - Mise à disposition de personnel dont	82 168,50 €		
Autres charges d'exploitation	120,27 €		
Charges constatées d'avance	155,73 €	RESULTAT	- 1 248,49 €
681120 - Dot. amort. immos corporelles	276,00 €		
Charges financières			
661600 - Agios	-		
Charges exceptionnelles			
672000 - Charges sur exercices antérieurs	-		
Résultat de l'exercice (bénéfice)	- €		

Annexe N°10, Budget prévisionnel 2023



Répartition par projets des dépenses de l'AILB en 2023 (hors frais de personnel)



Annexe N°11, Plan de charge de l'AILB

Projets thématiques

Transition énergétique et énergies renouvelables

- Déchets
- Mobilités
- Habitat
- Tourisme

Projets techniques

Approche Territoriale de la Décarbonation

Formation Supérieure en Alternance

Membres et Partenariats

Conventions partenaires

Relations aux membres

Les RDV institutionnels

Bureaux

Assemblées Générales

Comités de pilotage des financeurs

Partenariat / Rayonnement

Pôle métropolitain

Intercommunalité de France

BRUDED

Réseaux

PVD

DGS

Intérêts

SCoT

ZAN

Communication

Newsletter - Empreinte du territoire et Carte postale

Point presse

Site internet

Annexe N°12, Plan d'action pluriannuel des travaux

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cycle de séminaires	Habiter	Transition énergétique et énergies renouvelables	Mobilités	À Définir
Comités techniques	Formations Supérieures en Alternance Approche Territoriale de la Décarbonation	Formations Supérieures en Alternance Approche Territoriale de la Décarbonation	Formations Supérieures en Alternance Approche Territoriale de la Décarbonation	Formations Supérieures en Alternance Approche Territoriale de la Décarbonation
Groupes de travail	Tourisme DGS PVD	DGS Déchets	DGS Déchets	DGS Déchets
Capitalisation des précédents travaux		Habiter	Habiter Transition énergétique et énergies renouvelables	Habiter Transition énergétique et énergies renouvelables Mobilités
Vie institutionnelle	Bureaux Assemblées Générales	Bureaux Assemblées Générales	Bureaux Assemblées Générales	Bureaux Assemblées Générales
Communication		Newsletter et site web	Newsletter, site web et points presse	Newsletter, site web et points presse

Annexe N°13, Programmation 2023/2024

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Vie institutionnelle	AG - 9h-14h 2 fois/an Elus et invités											
Vie institutionnelle	Bureau - 8h30-10h 1 fois/mois Membres du bureau											
Cycle de séminaires	ZAN - Habiter Elus, techniciens, acteurs et partenaires 1 journée en présentiel 9h-14h 3 rdv en visioconférence 13h30-15h											
Mobilités	Elus et techniciens 2 Journées en présentiel 9h-14h 3 rdv en visioconférence 9h-11h											
Déchets	Elus, techniciens et Syndicats de déchets En présentiel 9h-14h Cycle de 4 rdv											
Comité de pilotage	Approche territoriale de la décarbonation Solutions hydrogène renouvelable											
Rdv en présentiel												
Week-end et jours fériés												
Vacances scolaires												
Congés national												

Annexe N°14, Sommaire « Qu'est-ce qu'un territoire Intermétropolitain ? »

Remerciements	4
Introduction	5
Méthodologie de travail	7
A. <u>Présentation des hypothèses et de la problématique</u>	7
B. <u>Choix des personnes ressources</u>	9
C. <u>Élaboration des outils</u>	10
Première partie : Ce que nous disent les acteurs du territoire	11
A. <u>Le constat du territoire par les différents acteurs rencontrés</u>	11
a. Une représentation attrayante mais quelque peu nuancée	
b. Un territoire reclus dans une image dépréciée	
B. <u>Un territoire intermétropolitain, une notion complexe</u>	14
a. Une notion peu abordée dans le milieu scientifique	
b. Un constat : un espace entre deux métropoles	
c. Un territoire différent des grandes villes et des métropoles	
d. Un territoire en interactions avec les autres territoires et notamment les métropoles	
e. Un espace qui peut se définir de différentes manières	
Deuxième partie : Quel avenir pour le territoire de Redon Agglomération ?	23
A. <u>Quel avenir pour Redon ?</u>	23
a. Redon et son avenir, quelles stratégies ?	
b. Le territoire de Redon Agglomération à moyen et long terme, quelles visions ?	
B. <u>Les outils pour la coopération entre les territoires</u>	27
a. La coopération, formule magique du développement territorial ?	
b. La coopération des territoires intermétropolitains	
Troisième partie : Études comparées	41
A. <u>Carentan-les-Marais : une coopération discrète</u>	41
a. Pourquoi étudier ce territoire	
b. Quels leviers mis en place sur le territoire ?	
B. <u>Châteaubriant : une coopération historique avec le Conseil régional des Pays de la Loire</u>	44
a. Pourquoi étudier ce territoire	
b. Quels leviers mis en place sur le territoire ?	
C. <u>Brest Métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne : le contrat de réciprocité</u>	49
a. Pourquoi étudier ce territoire	
b. Quels leviers mis en place sur le territoire ?	
D. <u>Libourne : une coopération assumée</u>	53
a. Pourquoi étudier ce territoire	
b. Quels leviers mis en place sur le territoire ?	
Conclusion	59
Ressources	61

Annexe N°15, Cartes postales

Salut Sarah !

Mardi 18 octobre 2022

Je suis en vacances à Saint-Jean-la-Poterie dans le Morbihan, près de la ville de Redon.



Il fait très beau, je me promène beaucoup.

Étant un grand adepte des poteries, je prends plaisir à aller découvrir les céramistes locaux et leur histoire.

Tu sais quoi ? Il y a quelques années, ils ont même retrouvé des fours datant de plusieurs siècles !

Je te téléphone à mon retour.

Je t'embrasse !

Yves.

Sarah Mique

4, rue des Potiers
75001, Paris

France

Coucou Edgar !

Mardi 28 février 2023

Je t'écris depuis le vélo-rail de Médréac, où nous sommes en train, avec Papi, de parcourir une ancienne voie ferrée en pédalant sur des vélos spéciaux. C'est une activité vraiment amusante à faire en famille et la vue sur la campagne bretonne est magnifique !



J'espère que tu vas bien et que tu profites de tes vacances.

Je pense à toi et je t'envoie plein de bisous !

Mamie.

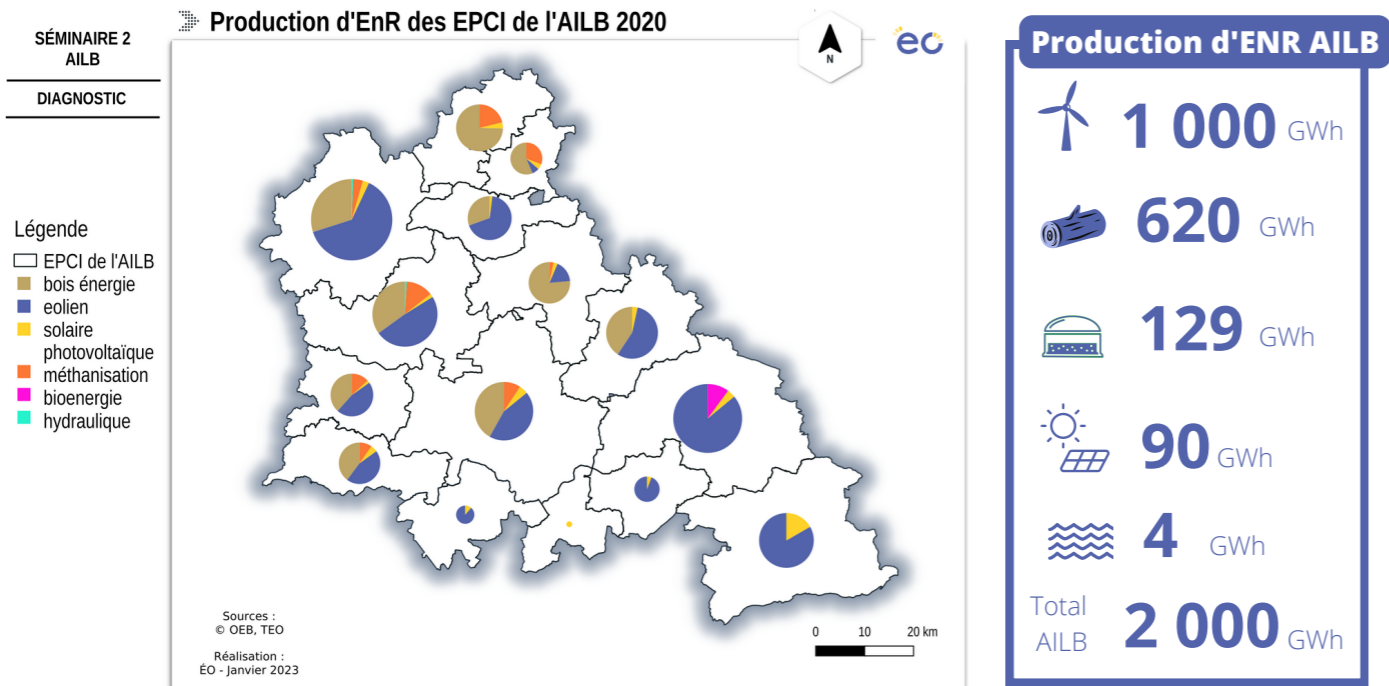
Edgar Ferov-Dère

17, rue de la Gare
59000, Lille

France

Annexe N°16, Répartition de la production d'énergie des EPCI de l'AILB

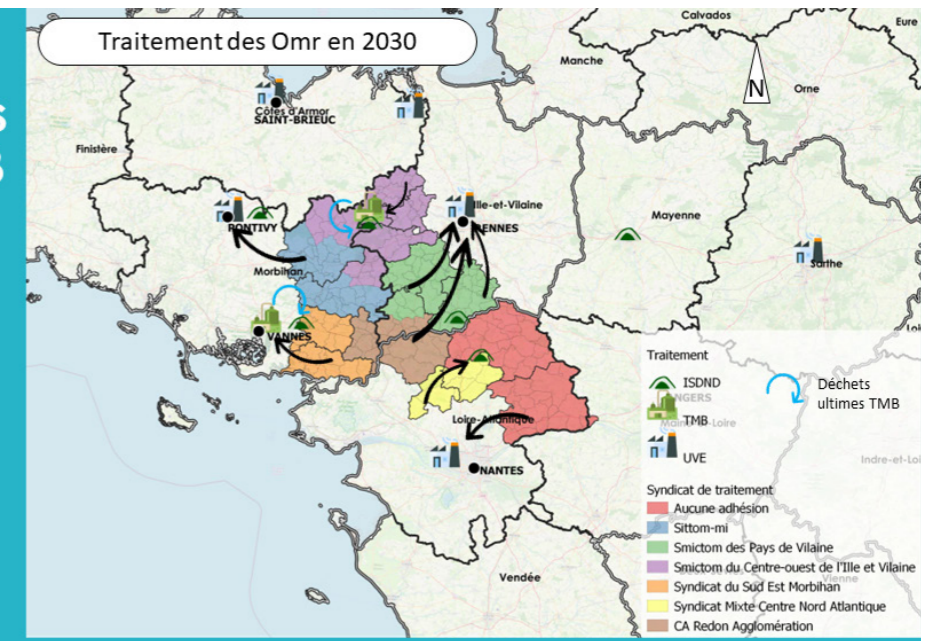
Diagnostic AILB - Etat des lieux de la production EnR



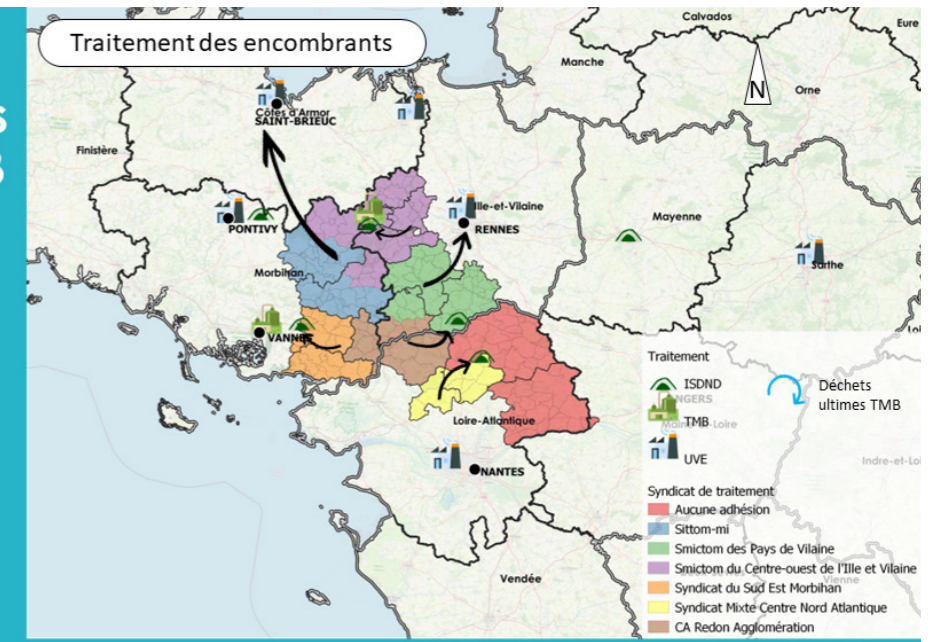
Annexe N°17, Les cartes déchets

Les sites de traitement pour les membres de l'AILB

Travaux sur l'UVE de Rennes
Devenir de l'ISDND de Treffieux
Capacité de traitement régionale non-suffisante si les scénarios de baisse des déchets ne se vérifient pas

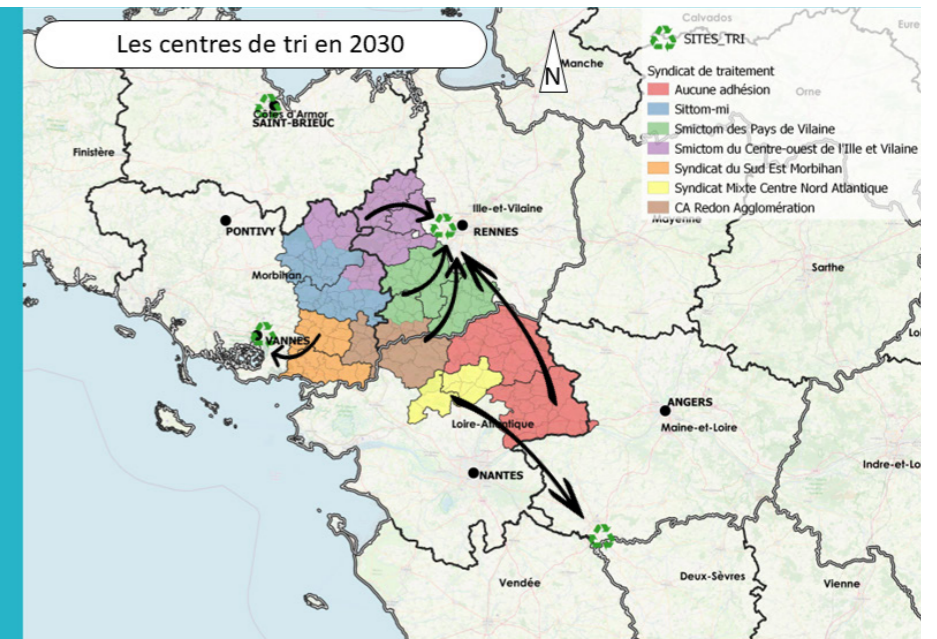


Les sites de traitement pour les encombrants des membres de l'AILB



Les sites de tri des déchets

Aucun site n'est de maîtrise d'ouvrage publique



Annexe N°18, Table des matières du questionnaire sur les centres aquatiques

Identité	3
Aspect technique et humain	4
A. <u>Infrastructure et équipements</u>	4
B. <u>Maintenance</u>	5
C. <u>Ressources humaines</u>	6
Aspect économique	8
A. <u>Financement et amortissement</u>	8
B. <u>Mode de gestion</u>	9
C. <u>Consommations</u>	10
Aspect commercial	12
A. <u>Public</u>	12
B. <u>Tarifification</u>	12
C. <u>Activités</u>	13
D. <u>Accueil du public</u>	13
E. <u>Qualité du service</u>	14
Questions prospectives	15

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, Rapport « Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat », Horizon, Novembre 2021.
- Agence d'attractivité et de développement, Etude expérimentale AILB, Novembre 2021.
- AILB Rapport d'activité 2019-2020, Octobre 2020.
- AILB, Agence d'attractivité et de développement, « Habiter les territoires Intermétropolitains Demain, Des modèles en construction », 2022.
- AILB, Rapport d'activité, 2022.
- AILB, Annexe au rapport d'activités 2019-2020 : Eléments de programmation pour les années 2020-2021, 31 Octobre 2020.
- AILB 2023/2027, Construisons de nouvelles coopérations.
- Atelier Grether, boc, « Etude de préprogrammation campus esprit 2.0 », Octobre 2020.
- Feuille de route AILB ATD-H2.
- Feuille de route AILB Mobilité.
- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, 20 Septembre 2019.
- Glémée A., Parrot L., Raflegeau Y., Tarskikh A. et A. Thézé, sous la direction d'Emmanuelle Guérin, « Qu'est-ce qu'un territoire Intermétropolitain ? », Conseil de Développement REDON AGGLOMERATION/Université RENNES 2, Avril 2019.
- Projet de convention d'étude expérimentale AILB, Octobre 2019.
- Rochefort M., « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui », Strates, Hors-série, 2002.
- VIALA A., CESARINI J-F. et G. VUILLETET, « Rapport sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation en faveur du développement des territoires », enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 31 mai 2018.

AI Alliance LB Intermétropolitaine Loire Bretagne

ODYSSEO - 7 rue Saint-Conwoïon - 35 600 REDON
contact@alliance-intermetropolitaine.fr
06 66 99 80 04

2023 > >

